SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable

Édité le 1er septembre 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons
2 rue de Méru – 60175 VILLENEUVE LES SABLONS
Tél. : 03.44.22.01.60 – e-mail : smeps@cc-sablons.fr

SOMMAIRE :

1. Le Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons 5
   1.1. Ses élus 5
   1.2. Son personnel technique et administratif 5
2. Caractéristiques globales du service 6
   2.1. Présentation du territoire desservi 6
      2.1.1 Territoire desservi divisé par UGE (Unité de Gestion) 6
      2.1.2 Compétences liées au service 7
   2.2. Mode de gestion du service 7
   2.3. Estimation de la population desservie 8
   2.4. Longueur de réseau 8
   2.5. Abonnés 9
      2.5.1 Nombres d'abonnés par UGE/UDI 9
      2.5.2 Densité de population 9
3. Tarification de l'eau potable sur le territoire du SMEPS au 31 décembre 2019 10
4. Indicateurs de performance 11
   4.1. Qualité de l'eau 11
   4.2. Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 12
      4.2.1 Amblainville (voir p.28) 12
      4.2.2 Chavençon (voir p. 33) 12
      4.2.3 Ivry le Temple (voir p. 37) 12
      4.2.4 UGE de Laboissière en Thelle (voir p. 43) 12
      4.2.5 UGE de Méru-Vallée d'Esches (voir p. 49) 12
      4.2.6 UGE de Saint Crépin Ibouvillers (voir p. 54) 12
      4.2.7 UGE des Sources du Montcel (voir p. 59) 12
   4.3. Indicateurs de performance du réseau 12
      4.3.1 Rendement du réseau de distribution 12
      4.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés 13
      4.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau 13
      4.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable 14
   4.4. Indice d'avancement de protection de la ressource en eau 14
   4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées 15
   4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements 15
   4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité 16
   4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente 17
   4.9. Taux de réclamations 17
5. Financement des investissements 18
   5.1. Branchements en plomb 18
   5.2. Montants financiers 19
   5.3. Amortissements réalisés 19
   5.4. Amélioration de la qualité du service et des performances environnementales 20
      5.4.1 Réalisations 2019 20
      5.4.2 Projets 2020 22

5.5. Programme pluriannuel de travaux 24
5.6. Actions de solidarité 24
5.6.1 Abandons des créances ou versements à un fonds de solidarité 24
5.6.2 Opérations de coopération décentralisée 24
6. Information par Unité de Gestion (UGE) 25
6.1. UDI d'Amblainville 25
6.1.1 Limites administratives 25
6.1.2 Ouvrages de l'UGE 25
6.1.3 Caractéristiques du service 25
6.1.4 Ressources en eau 26
6.1.5 Facture d'eau type 27
6.1.6 Recettes produites par la vente d'eau 28
6.1.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 28
6.1.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 29
6.2. UGE de Chavençon 30
6.2.1 Limites administratives 30
6.2.2 Ouvrages de l'UGE 30
6.2.3 Caractéristiques du service 30
6.2.4 Ressources en eau 31
6.2.5 Facture d'eau type 31
6.2.6 Recettes produites par la vente d'eau 32
6.2.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 33
6.2.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 33
6.3. UGE d'Ivry le Temple 34
6.3.1 Limites administratives 34
6.3.2 Ouvrages de l'UGE 34
6.3.3 Caractéristiques du service 35
6.3.4 Ressources en eau 35
6.3.5 Facture d'eau type 36
6.3.6 Recettes produites par la vente d'eau 37
6.3.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 37
6.3.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 38
6.4. UGE de Laboissière en Thelle 39
6.4.1 Limites administratives 39
6.4.2 Ouvrages de l'UGE 40
6.4.3 Caractéristiques du service 40
6.4.4 Ressources en eau 40
6.4.5 Qualité de l'eau 41
6.4.6 Facture d'eau type 41
6.4.7 Recettes produites par la vente d'eau 42
6.4.8 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 43
6.4.9 Tableau récapitulatif des indicateurs 44
6.5. UGE de Méru – Vallée d'Esches 45

6.5.1 Limites administratives 45
6.5.2 Ouvrages de l'UGE 46
6.5.3 Caractéristiques du service 46
6.5.4 Ressources en eau 46
6.5.5 Facture d'eau type 47
6.5.6 Recettes produites par la vente d'eau 48
6.5.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 49
6.5.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 49
6.6. UGE de Saint Crépin Ibouvillers 50
6.6.1 Limites administratives 50
6.6.2 Ouvrages de l'UGE 51
6.6.3 Caractéristiques du service 51
6.6.4 Ressources en eau 51
6.6.1 Qualité de l'eau 52
6.6.2 Facture d'eau type 52
6.6.1 Recettes produites par la vente d'eau 53
6.6.2 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 54
6.6.3 Tableau récapitulatif des indicateurs 54
6.7. UGE des Sources du Montcel 55
6.7.1 Limites administratives 55
6.7.2 Ouvrages de l'UGE 56
6.7.3 Caractéristiques du service 56
6.7.4 Ressources en eau 56
6.7.5 Facture d'eau type 57
6.7.6 Recettes produites par la vente d'eau 58
6.7.7 Détail du calcul de l'Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux 59
6.7.8 Tableau récapitulatif des indicateurs 59

TABLE DES ANNEXES :

ANNEXE 1 : INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES 60
ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE 65

LEXIQUE :

ARS : Agence Régionale de Santé

BAC : Bassin d'Alimentation de Captage

CCS : Communauté de Communes des Sablons

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

F1 et F2 : Noms des forages de Méru

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

GIEE : Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental

MAE : Mesures Agro Environnementales

M.O.P. : Maîtrise d'Ouvrage Publique

Pb : Plomb

PSE : Paiements pour Services Environnementaux

SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

SMAS : Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons

SMEPS : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

UDI : Unité de Distribution

UGE : Unité de Gestion

1. LE SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DES SABLONS

1.1. SES ELUS

Alain LETELLIER,
Président
Maire de Saint-Crépin-Ibouvillers

Jean-JacquesTHOMAS,
Vice-président
Chargé des relations avec les délégataires
Maire de Laboissière-en-Thelle

Emmanuel PIGEON,
Vice-président
Chargé de la qualité de l'eau et du suivi des études B.A.C.
Maire-adjoint de Bornel

Didier BOUILLIANT,
Vice-président
Chargé des relations avec les partenaires financiers
Maire de Monts

Daniel CAUCHIES,
Vice-président
Chargé des travaux de renouvellement de réseaux
Maire de Pouilly

Membres du bureau

Sylvie GRENOUILLON Conseillère de Valdampierre, **Valéry BEAUVISAGE** Maire délégué de Beaumont-les-Nonains (Les Hauts Talican), **Annie LEROY** Maire de Neuville-Bosc, **Catherine HERMAN** Maire d'Ivry-le-Temple, Dany **GOURET** Conseiller de Méru

1.2. SON PERSONNEL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

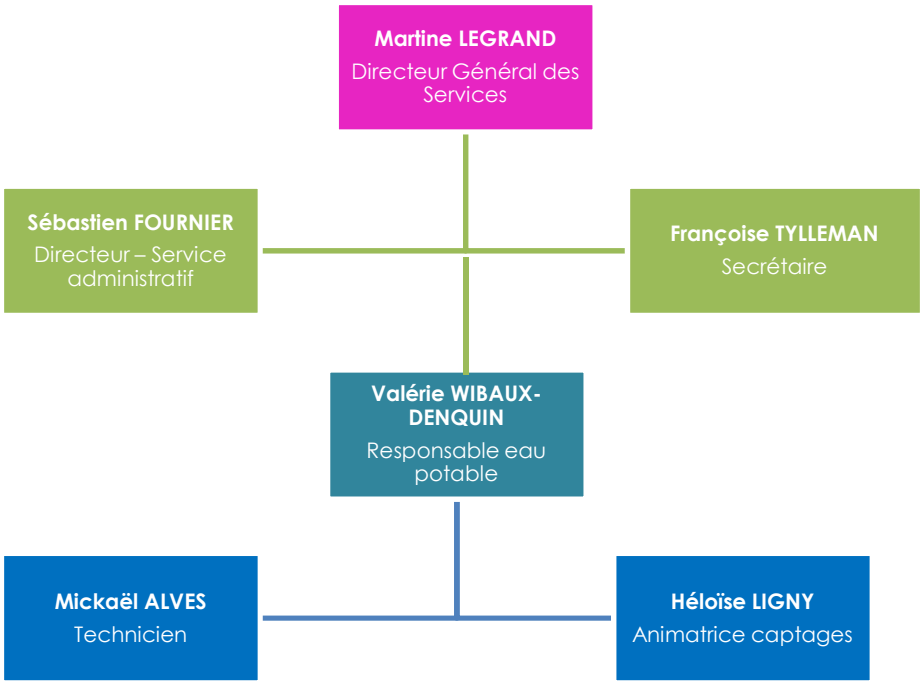

2. CARACTERISTIQUES GLOBALES DU SERVICE

2.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service est géré au niveau : **intercommunal**

Nom de la collectivité : **Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS)**

Caractéristiques : **EPCI**

2.1.1 TERRITOIRE DESSERVI DIVISE PAR UGE (UNITE DE GESTION)

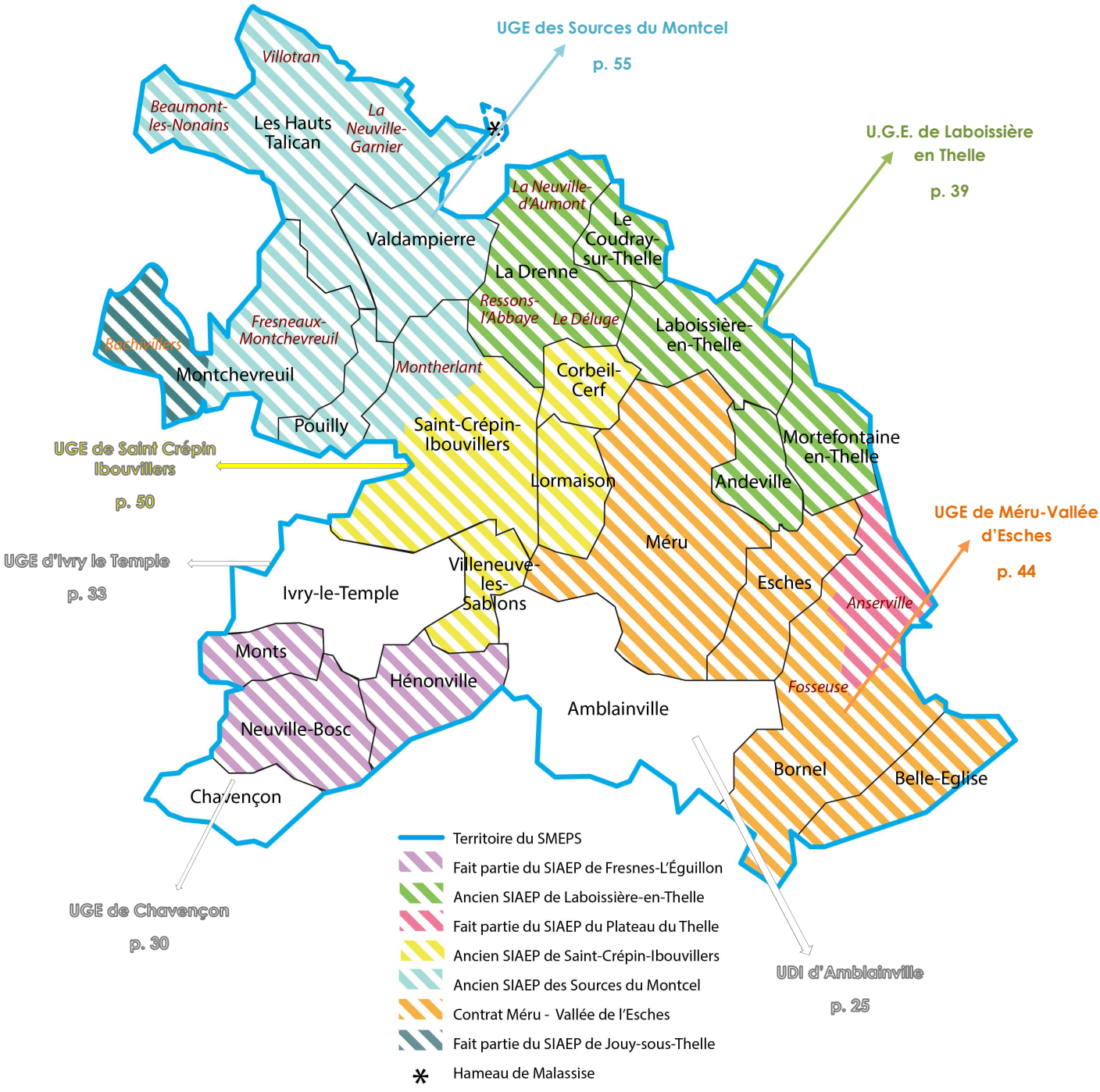

2.1.2 COMPETENCES LIEES AU SERVICE

- ☒ Production
- ☒ Protection du point de prélèvement
- ☒ Traitement
- ☒ Transfert
- ☒ Stockage
- ☒ Distribution

Existence d'une C.C.S.P.L. : ☒ Oui ☐ Non

La C.C.S.P.L. a pour objet de faciliter « la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics ».

La commission est investie d'une mission de contrôle. En effet, elle examine, chaque année, sur le rapport de son président :

- les rapports d'activité que doivent remettre les délégataires de service public, tous les ans, avant le 1er juin. Ces rapports retracent notamment les opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public,
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La commission n'a pas de pouvoir de décision, mais elle doit être consultée, pour avis sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce sur le principe même de la délégation,
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie.

Enfin, la commission peut, le cas échéant, être consultée lorsque :

- la collectivité publique constitue une régie pour l'exploitation directe d'un Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.),
- la collectivité individualise la gestion d'un Service Public Administratif (S.P.A.).

- *Délégués titulaires* :
  - ✓ CAUCHIES Daniel
  - ✓ HERMAN Catherine
  - ✓ DELAVILLE Jean-Sébastien
  - ✓ THOMAS Jean-Jacques
  - ✓ GRENOUILLON Sylvie
  - ✓ Didier MALLÉ – ROSO
  - ✓ BERGERET Marie Pierre - UDAF
- *Délégués suppléants* :
  - ✓ MOKTHARI Abdelafid
  - ✓ MAHEU Brigitte
  - ✓ MARGERY Dominique
  - ✓ NEVEU Christian
  - ✓ KIESSAMESSO Philippe
  - ✓ Michel BACELON – ROSO

Existence d'un schéma de distribution : ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non

2.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Les communes du SMEPS sont gérées pour la plupart par des Délégations de Services Publics (DSP), le réseau et les installations d'eau potable étant exploités par un délégataire pour le compte du SMEPS.

Ainsi, pour 2019, sur le territoire du SMEPS 3 cas de figure existent :

- Les Délégations de Services Publics gérées par Veolia (ou S.E.A.O.) : UGE de Saint Crépin Ibouvillers, de Laboissière en Thelle, d'Ivry le Temple, des Sources du Montcel ;
- Les Délégations de Services Publics gérées par Suez environnement (ou Lyonnaise des Eaux) : UGE de Méru-Vallée d'Esches et UDI d'Amblainville ;
- La régie sur la commune de Chavençon qui est donc gérée en direct par le SMEPS.

2.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne (y compris les résidents saisonniers) domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 39 029 habitants au 31/12/2019 (39 107 habitants au 31/12/2018). La répartition des habitants par collectivité est la suivante :

Total de la population desservie par le SMEPS

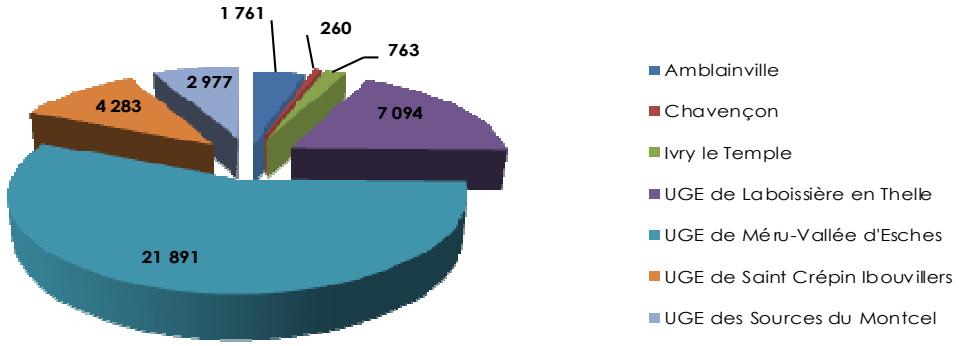

2.4. LONGUEUR DE RESEAU

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 321,40 kilomètres au 31/12/2019 (321,54 km au 31/12/2018). Avec la répartition suivante par structure :

Linéaire de canalisation d'eau potable

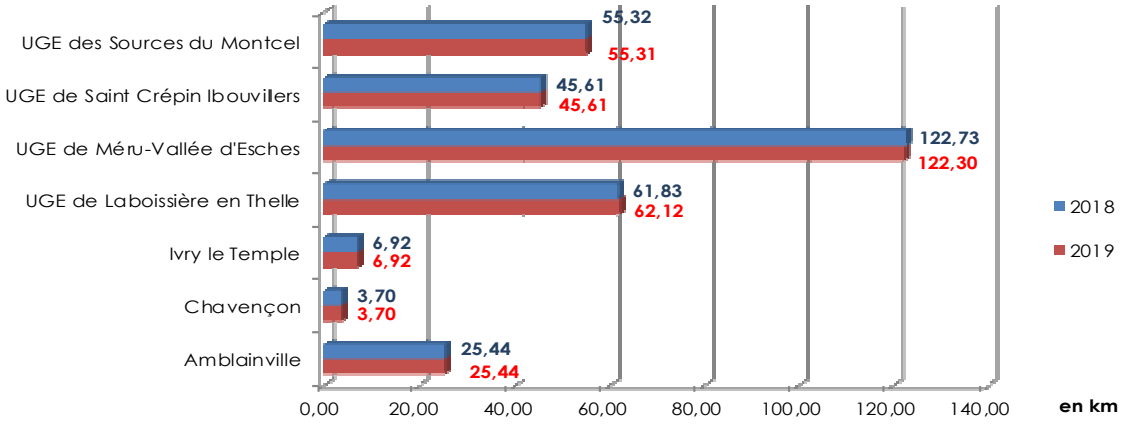

2.5. ABONNES

2.5.1 NOMBRES D'ABONNES PAR UGE/UDI

Les abonnés (domestiques ou non) sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau Seine -Normandie au titre de la préservation de la ressource et de la lutte contre la pollution en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 14 620 abonnés au 31/12/2019 (14 542 abonnés au 31/12/2018). La répartition des abonnés par structure est la suivante :

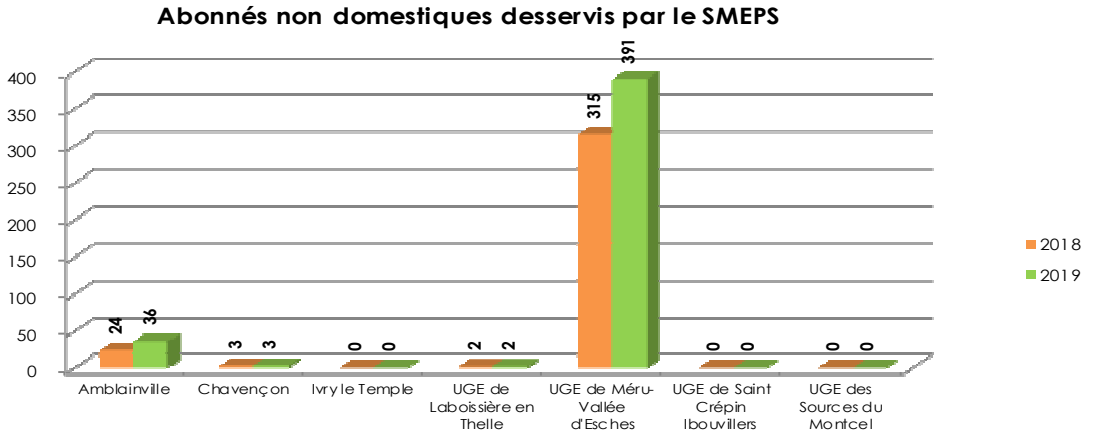

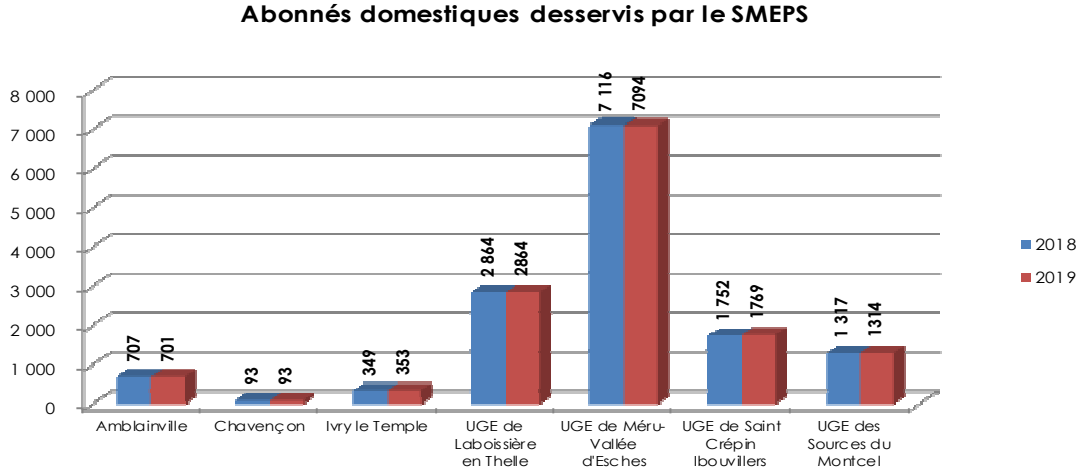

2.5.2 DENSITE DE POPULATION

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 45,49 abonnés/km au 31/12/2019 (45,23 abonnés/km en 2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,67 habitants/abonné en 2019 (2,72 habitants/abonné en 2018).

3. TARIFICATION DE L'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU SMEPS AU 31 DECEMBRE 2019

	Part Collectivité				Part du Délégataire				Taxes et redevances				
	Part proportionnelle		Part fixe		Part proportionnelle		Part fixe		Préservation de la ressource		Lutte contre la pollution		TVA
	Exercice 2018 en € HT/m³	Exercice 2019 en € HT/m³	Exercice 2018 en € HT/m³	Exercice 2019 en € HT/m³	Exercice 2018 en € HT/m³	Exercice 2019 en € HT/m³	Exercice 2018 en € HT/m³	Exercice 2019 en € HT/m³	Exercice 2018 en € HT/m³	Exercice 2019 en € HT/m³	Exercice 2018 en € HT/m³	Exercice 2019 en € HT/m³	
Amblainville	0,6100	0,6100	8,000	8,000	0,9996	1,0274	35,280	36,260	0,0770	0,0770	0,2200	0,2200	0,055
Chavençon	1,5800	1,5800	57,000	57,000	0,0000	0,0000	0,000	0,000	0,0779	0,0660	0,2200	0,3800	0,055
Ivry le Temple	0,6100	0,6100	8,000	8,000	1,2709	1,2709	25,540	25,540	0,1359	0,1359	0,3800	0,3800	0,055
UGE de Laboissière en Thelle	0,6100	0,6100	8,000	8,000	0,8178	0,8360	19,020	19,460	0,0800	0,0800	0,2200	0,2200	0,055
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0,6100	0,6100	8,000	8,000	0,9002	0,9021	20,590	20,640	0,0790	0,0790	0,2200	0,2200	0,055
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,6100	0,6100	8,000	8,000	0,9953	1,0174	34,000	34,760	0,0760	0,0760	0,3800	0,2200	0,055
UGE des Sources du Montcel	0,6100	0,6100	8,000	8,000	1,4634	1,4634	60,360	60,360	0,1124	0,1124	0,3800	0,3800	0,055

4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1. QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2019
Paramètres microbiologiques				
Amblainville	6	0	6	0
Chavençon	9	1	5	0
Ivry le Temple	6	0	5	0
UGE de Laboissière en Thelle	28	1	26	0
UGE de Méru-Vallée d'Esches	36	0	35	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	20	0	17	0
UGE des Sources du Montcel	12	0	11	0
Paramètres physico-chimiques				
Amblainville	1	0	8	0
Chavençon	3	0	4	0
Ivry le Temple	3	0	3	0
UGE de Laboissière en Thelle	20	7	11	7
UGE de Méru-Vallée d'Esches	28	1	26	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	15	2	14	2
UGE des Sources du Montcel	5	0	5	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformité\ = \frac{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés\ - nombre\ de\ prélèvements\ non\ conformes}{nombre\ de\ prélèvements\ réalisés} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité	
	Exercice 2018	Exercice 2019
Paramètres microbiologiques		
Amblainville	100%	100%
Chavençon	89%	100%
Ivry le Temple	100%	100%
UGE de Laboissière en Thelle	96%	100%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	100%	100%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	100%	100%
UGE des Sources du Montcel	100%	100%
Paramètres physico-chimiques		
Amblainville	100%	100%
Chavençon	100%	100%
Ivry le Temple	100%	100%
UGE de Laboissière en Thelle	65%	36%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	96%	100%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	87%	86%
UGE des Sources du Montcel	100%	100%

Pour avoir des informations sur les problèmes de qualité de l'eau, voir au chapitre correspondant à chaque structure.

4.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Pour plus de détails sur le calcul de cet indice, par structure, se référer au numéro de page indiqué.

4.2.1 AMBLAINVILLE (VOIR P.28)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 97 (97 en 2018).

4.2.2 CHAVENÇON (VOIR P. 33)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 99 (99 en 2018).

4.2.3 IVRY LE TEMPLE (VOIR P. 37)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 100 (100 en 2018).

4.2.4 UGE DE LABOISSIERE EN THELLE (VOIR P. 43)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 110 (110 en 2018).

4.2.5 UGE DE MERU-VALLEE D'ESCHES (VOIR P. 49)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 90 (90 en 2018).

4.2.6 UGE DE SAINT CREPIN IBOUVILLERS (VOIR P. 54)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 110 (110 en 2018).

4.2.7 UGE DES SOURCES DU MONTCEL (VOIR P. 59)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 100 (100 en 2018).

4.3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

4.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$rendement\ du\ réseau\ = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

Avec :

- V1 : le volume produit ;
- V2 : le volume importé ;
- V3 : le volume exporté ;
- V6 : le volume consommé autorisé, qui est la somme du volume comptabilisé (ou vendu), du volume consommé sans comptage et du volume de service.

À titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$part\ du\ volume\ vendu\ parmi\ le\ volume\ mis\ en\ distribution\ = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau en %		
Amblainville	75,04%	**79,48%**
Chavençon	79,07%	**95,71%**
Ivry le Temple	96,39%	**94,70%**
UGE de Laboissière en Thelle	79,03%	**80,41%**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	69,36%	**75,45%**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	86,18%	**86,56%**
UGE des Sources du Montcel	78,64%	**76,72%**
Volume vendu sur volume mis en distribution en %		
Amblainville	74,39%	**78,69%**
Chavençon	78,98%	**94,36%**
Ivry le Temple	95,74%	**94,08%**
UGE de Laboissière en Thelle	78,12%	**79,48%**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	66,78%	**72,35%**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	84,59%	**84,99%**
UGE des Sources du Montcel	76,97%	**75,07%**

4.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice\ linéaire\ des\ volumes\ non\ comptés = \frac{V_4 - V_7}{365\ \times linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte\ en\ km}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V7 : le volume comptabilisé.

Pour les années 2018 et 2019, les indices linéaires des volumes non comptés sont de :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indice linéaire des volumes non comptés en m³/km/j		
Amblainville	2,69	**2,48**
Chavençon	2,43	**0,46**
Ivry le Temple	0,52	**0,73**
UGE de Laboissière en Thelle	3,38	**3,07**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	9,85	**7,27**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1,88	**1,85**
UGE des Sources du Montcel	1,83	**2,02**

4.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$indice\ linéaire\ des\ pertes\ en\ réseau = \frac{V_4 - V_6}{365\ \times linéaire\ du\ réseau\ de\ desserte\ en\ km}$$

Avec :

- V4 : le volume mis en distribution ;
- V6 : le volume consommé autorisé.

Pour les années 2018 et 2019, les indices linéaires des pertes en réseau sont de :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indice linéaire des pertes en réseau en m³/km/j		
Amblainville	2,63	2,41
Chavençon	2,42	0,35
Ivry le Temple	0,44	0,65
UGE de Laboissière en Thelle	3,24	2,93
UGE de Méru-Vallée d'Esches	9,77	7,17
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1,69	1,65
UGE des Sources du Montcel	1,70	1,89

4.3.4 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$taux\ moyen\ de\ renouvellement\ des\ réseaux = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 \times linéaire\ de\ réseau\ de\ desserte} \times 100$$

Pour l'année 2019 (et les 5 dernières années), le linéaire de réseaux renouvelé (L_N) est de :

	Exercice						Taux de renouvellement
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Linéaire renouvelé en km							
Amblainville	2,8	0	0	0	0,14	0	0,11%
Chavençon	0	0	0	0	0	0	0,00%
Ivry le Temple	0	0	0	0	0	0	0,00%
UGE de Laboissière en Thelle	0,66	0	0	0	0	1,55	0,50%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0	0	0,88	1,65	2,77	1,53	1,12%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0	0	0,22	0,00	0,00	0,73	0,42%
UGE des Sources du Montcel	0	0,08	0	0,82	0,00	0,23	0,41%
Sommes	3,46	0,08	1,10	2,47	2,91	4,04	0,66%

En prenant en compte les 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,66%.

4.4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits au niveau de chaque forage.

	Exercice 2018	Exercice 2019
Amblainville	**68%**	**68%**
Chavençon	**80%**	**80%**
Source	80%	80%
Forage	80%	80%
Ivry le Temple	**80%**	**80%**
UGE de Laboissière en Thelle	**80%**	**80%**
Parfondeval	80%	80%
Fond blanc	80%	80%
Crèvecoeur	80%	80%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	**68%**	**68%**
Méru F1	80%	80%
Méru F2	80%	80%
Esches	40%	40%
Vallée Mort d'Hommes	80%	80%
Paradis	80%	80%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	**80%**	**80%**
Ribeauvillers	80%	80%
Lardières	80%	80%
Corbeil Cerf	80%	80%
UGE des Sources du Montcel	**80%**	**80%**
TOTAL	72%	72%

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 72% (72% en 2018).

4.5. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMEES

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\frac{taux\ d'occurrence\ des\ interruptions}{de\ service\ non\ programmées} = \frac{nombre\ d'interruptions\ de\ service\ non\ programmées}{nombre\ d'abonnés\ du\ service} \times 1\,000$$

Cet indicateur est à fournir par les collectivités éligibles à une CCSPL. Le SMEPS étant éligible, il doit fournir cet indicateur pour toutes ses UGE/UDI. Pour les années 2018 et 2019, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1 000 usagers est de :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Taux d'occurrence d'interruptions de service non programmées		
Amblainville	2,74	8,14
Chavençon	0,00	0,00
Ivry le Temple	0,00	0,00
UGE de Laboissière en Thelle	1,40	1,04
UGE de Méru-Vallée d'Esches	2,02	1,34
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00	2,26
UGE des Sources du Montcel	3,04	3,04

4.6. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **X** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\frac{taux\ de\ respect\ du\ délai\ maximal}{d'ouverture\ des\ branchements} = \frac{\begin{matrix}nombre\ d'ouverture\ de\ branchements\\ ayant\ respecté\ le\ délai\end{matrix}}{nombre\ total\ d'ouverture\ de\ branchements} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés les délais maximaux d'ouverture des branchements ainsi que le taux de respect de ce délai pour les années 2018 et 2019 :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Délai maximal d'ouverture		
Amblainville	5	5
Chavençon	5	5
Ivry le Temple	1	1
UGE de Laboissière en Thelle	1	1
UGE de Méru-Vallée d'Esches	5	5
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1	1
UGE des Sources du Montcel	1	1
Taux de respect du délai d'ouverture en %		
Amblainville	92%	100%
Chavençon	100%	100%
Ivry le Temple	100%	100%
UGE de Laboissière en Thelle	100%	100%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	82%	100%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	100%	100%
UGE des Sources du Montcel	100%	100%

4.7. DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes de la section d'exploitation – dépenses de la section d'exploitation, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$durée\ d'extinction\ de\ la\ dette\ pour\ l'année\ de\ l'exercice = \frac{encours\ de\ la\ dette\ au\ 31\ décembre\ de\ l'exercice}{épargne\ brute\ annuelle}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette			
Amblainville	357 413,12 €	349 094,62 €	340 382,50 €
Chavençon	- €	- €	- €
Ivry le Temple	36 486,67 €	33 494,76 €	30 352,60 €
UGE de Laboissière en Thelle	719 670,36 €	673 775,19 €	626 110,96 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	2 920,00 €	22 274,67 €	19 946,14 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	183 333,28 €	166 666,60 €	149 999,94 €
UGE des Sources du Montcel	134 630,64 €	117 547,04 €	99 792,64 €
Total	**1 434 454,07 €**	**1 362 852,88 €**	**1 266 584,78 €**
Durée d'extinction de la dette en années			
Amblainville	24	23	**22**
Chavençon	0	0	**0**
Ivry le Temple	10	9	**8**
UGE de Laboissière en Thelle	13	12	**11**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	3	14	**13**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	11	10	**9**
UGE des Sources du Montcel	7	6	**5**

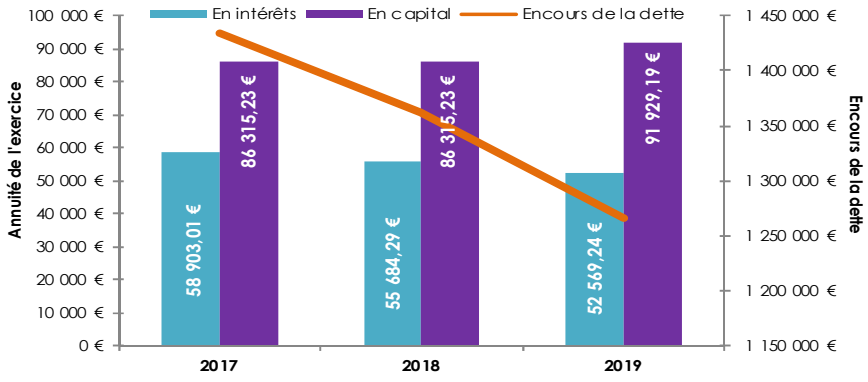

.

4.8. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\begin{matrix} taux\ d'impayés\ sur\ les \\ factures\ de\ l'année\ précédente \end{matrix} = \frac{\begin{matrix} montant\ d'impayés\ au\ titre\ de\ l'année\ précédente \\ tel\ que\ connu\ au\ 31\ décembre\ de\ l'année\ en\ cours \end{matrix}}{\begin{matrix} chiffre\ d'affaires\ TTC\ (hors\ travaux) \\ au\ titre\ de\ l'année\ précédente \end{matrix}} \times 100$$

Dans le tableau ci-dessous sont répertoriés le montant d'impayés pour les années 2018 et 2019 ainsi que les taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés		
Amblainville	6 318,00 €	N.C.
Chavençon	5 596,46 €	5 816,70 €
Ivry le Temple	778,00 €	886,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	12 034,00 €	21 479,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	43 093,00 €	N.C.
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	3 790,00 €	6 891,00 €
UGE des Sources du Montcel	2 881,00 €	4 283,00 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau		
Amblainville	0,35%	1,06%
Chavençon	32,38%	18,60%
Ivry le Temple	0,87%	0,94%
UGE de Laboissière en Thelle	1,92%	3,01%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	2,53%	2,22%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,79%	1,43%
UGE des Sources du Montcel	0,67%	0,97%

4.9. TAUX DE RECLAMATIONS

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$taux\ de\ réclamations = \frac{nombre\ de\ réclamations\ (hors\ prix)\ laissant\ une\ trace\ écrite}{nombre\ total\ d'abonnés\ du\ service} \times 1\,000$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues		
Amblainville	oui	
Chavençon	oui	
Ivry le Temple	oui	
UGE de Laboissière en Thelle	oui	
UGE de Méru-Vallée d'Esches	oui	
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	oui	
UGE des Sources du Montcel	oui	
Nombre de réclamations écrites reçues		
Amblainville	9	12
Chavençon	2	4
Ivry le Temple	0	1
UGE de Laboissière en Thelle	1	4
UGE de Méru-Vallée d'Esches	72	57
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1	2
UGE des Sources du Montcel	0	0
Taux de réclamations		
Amblainville	12,31	16,30
Chavençon	20,83	41,67
Ivry le Temple	0,00	2,83
UGE de Laboissière en Thelle	0,35	1,38
UGE de Méru-Vallée d'Esches	9,69	7,62
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,57	1,13
UGE des Sources du Montcel	0,00	0,00

Le taux de réclamation sur la commune de Chavençon a doublé en 2019 car le SMEPS est passé d'une facturation annuelle à une facturation biannuelle.

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire la nécessité de supprimer des branchements en plomb.

Structures	2019 Nombre total de branchements	2018 Nombre de Pb restants	2019 Nombre de Pb supprimés	2019 Nombre de Pb restants	2019 % de supprimés / nombre total	2019 % restants / nombre total
Amblainville	787	8	2	6	25,00%	0,76%
Chavençon	90	0	0	0	0,00%	0,00%
Ivry le Temple	301	21	0	21	0,00%	6,98%
UGE de Laboissière en Thelle	2 696	0	1	0	0,00%	0,00%
UGE de Méru-Vallée d'Esches	8 090	268	5	373	1,87%	4,61%
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	1 561	0	0	0	0,00%	0,00%
UGE des Sources du Montcel	1 356	3	0	3	0,00%	0,22%

Sur l'UGE de Méru-Vallée d'Esches une augmentation du nombre de plomb est observée entre 2018 et 2019 malgré la suppression de 5 branchements plomb. Cela est dû au fait que lors des inspections de branchements des branchements classés (en matériaux) inconnus sont en fait des branchements plomb.

5.2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant financier en HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		
Amblainville	4 675,00 €	**173 126,31 €**
Chavençon	16 975,00 €	**195 525,97 €**
Ivry le Temple	0,00 €	**0,00 €**
UGE de Laboissière en Thelle	5 106,68 €	**0,00 €**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	16 064,00 €	**266 561,04 €**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00 €	**279 877,04 €**
UGE des Sources du Montcel	0,00 €	**80 151,90 €**
Montant des subventions		
Amblainville	0,00 €	**0,00 €**
Chavençon	0,00 €	**0,00 €**
Ivry le Temple	0,00 €	**0,00 €**
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	**0,00 €**
UGE de Méru-Vallée d'Esches	47 489,00 €	**16 720,00 €**
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00 €	**0,00 €**
UGE des Sources du Montcel	39 520,00 €	**0,00 €**

5.3. AMORTISSEMENTS REALISES

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de :

Dotation aux amortissements	
Amblainville	769 759,25 €
Chavençon	
Ivry le Temple	
UGE de Laboissière en Thelle	
UGE de Méru-Vallée d'Esches	
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	
UGE des Sources du Montcel	

5.4. AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE ET DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

5.4.1 REALISATIONS 2019

a. *LANCEMENT DE LA DSP AMBLAINVILLE / IVRY LE TEMPLE / SOURCES DU MONTCEL*

Un marché de Délégation de Service Public a été lancé début d'année 2019 afin de regrouper les contrats d'Amblainville, Ivry le Temple et les Sources du Montcel arrivant à échéance. Ce nouveau contrat est effectif depuis le 1er janvier 2020 (et depuis le 1er juillet 2020 pour la commune d'Amblainville) et durera 71 mois. La société Suez eau France gèrera donc sur ce territoire les abonnés concernés.

Ce nouveau contrat avec Suez a permis de réduire significativement le prix de l'eau sur les communes concernées (au minimum **38 euros de moins sur une facture 120 m³**).

b. *ÉTUDES BAC ET DUP*

Les captages F1 et F2 de Méru sont classés Conférence Environnementale en raison de taux élevés en polluants d'origine agricole (nitrates et déséthylatrazine notamment ainsi qu'en atrazine). En effet, des pics de concentration en déséthylatrazine ont eu lieu durant les 15 dernières années dépassant la limite réglementaire de 0,1 µg/l. C'est pourquoi une unité de traitement des pesticides est installée depuis quelques années sur ces captages.

Par ailleurs, les captages d'Esches et de Ribeauville présentent des taux en nitrates élevés dans les eaux captées.

La Déclaration d'Utilité Publique du captage d'Esches nécessite également d'être renouvelée. De plus, les actuels périmètres de protection de ce captage présentent des incohérences et doivent être revus.

En raison de la dégradation de la ressource en eau sur ces 4 captages ainsi que de leur proximité, le lancement d'une étude BAC a été réalisé en 2018 afin de répondre aux enjeux en matière de qualité de l'eau.

Concernant la partie étude BAC le plan d'action (clôturant l'étude) a été validé en décembre 2019. Pour ce qui est de la partie DUP une étude complémentaire du forage d'Esches (essai de pompage et inspection vidéo) a été demandée par le comité de pilotage. Cette étude devant se faire en basses eaux (à l'automne) la procédure de DUP a été retardée. Elle devrait donc se poursuivre sur 2020.

Le montant de ces études s'élève à **110 584 € HT.**

c. *REHABILITATION/EXTENSION DES RESEAUX D'EAU DU SMEPS, DU SMAS ET DE LA CCS*

Le SMEPS ainsi que le SMAS et la CCS (pour sa compétence eau pluviale), ont réalisé des travaux d'extensions/réhabilitations des réseaux d'eau sur leur territoire.

Le marché de travaux a fait l'objet d'un groupement de commande CCS - SMAS – SMEPS, la CCS en étant le coordonnateur. Afin de gagner du temps sur les procédures et d'avoir des prix plus compétitifs, un accord cadre à bon de commande a été lancé.

Les travaux qui ont été réalisés sur l'année 2019 en eau potable grâce à ce marché à bon de commande sont :

- alimentation de la Ferme de Plantognion dans la commune de Belle-Église, pour environ 800 mètres linéaires de réseau (dont 460 m en renouvellement du réseau datant de 1962), la reprise de 3 branchements et la création d'un branchement → **135 370,04 € HT** ;
- la réhabilitation, Rue de l'Europe dans la commune de Saint Crépin Ibouvillers, d'environ 180 mètres linéaires de réseau et la reprise de 9 branchements→ **71 974,89 € HT** ;
- la réalisation, Rue Aristide Briand dans la commune de Méru, d'environ 235 mètres linéaires de réseau et la reprise de 10 branchements permettant d'abandonner 1 070 mètres de canalisation de 1955 → **131 191,00 € HT** ;
- la réhabilitation, Rue de l'Argilière dans la commune de Villeneuve les Sablons, d'environ 550 mètres linéaires de réseau et la reprise de 50 branchements → **207 902,15 € HT** ;
- la réhabilitation, RD46 dans la commune de La Drenne (Le Déluge), d'environ 1 550 mètres linéaires de réseau et la reprise de 115 branchements → **614 950,57 € HT** ;
- la réhabilitation, rue de la Montagne dans la commune de Fresneaux Montchevreuil, d'environ 230 mètres linéaires de réseau et la reprise de 19 branchements → **80 151,90 € HT**.

d. *ACTIONS REALISEES GRACE A L'ANIMATEUR CAPTAGE*

Un animateur captage a été recruté par le SMEPS afin de s'occuper d'actions agricoles et non agricoles sur les captages les plus impactés du SMEPS (Laboissière en Thelle et Méru).

En 2019, les actions suivantes ont été mises en place par l'animatrice :

- suivi d'un marché de DUP et des 3 études BAC afin de mettre en place un programme d'action permettant de réduire l'utilisation d'intrants au niveau des captages d'Esches, Ribeauville et Méru ;
- rencontre avec les agriculteurs lors des diagnostics des pressions ;
- participation aux évènements sur l'agriculture biologique, aux rencontres animateurs et aux évènements techniques (méthanisation, bio, désherbage mécanique...) en vue d'une diffusion des informations sur le territoire ;

- animation du contrat azote (dispositif d'aide au dosage de l'azote sur les parcelles en sortie et entrée d'hiver) aux agriculteurs exploitant à proximité des captages concernés ;
- proposition de Mesures Agro Environnementales (MAE) adaptées au territoire afin de réduire les apports en produits phytosanitaires ;
- création d'un groupe émergent et suivi de ce groupe pendant 1 an.

e. CREATION D'UN GROUPE EMERGENT

Au cours du 1er trimestre 2019, un appel à projets a été lancé par la DRAAF et l'AESN pour la création de collectifs d'agriculteurs en faveur de la transition agro-écologique.

Le SMEPS a décidé d'accompagner les agriculteurs qui le souhaitaient dans un dépôt de dossier.

Après plusieurs réunions, 18 exploitants, soit 24 exploitations, se sont engagés dans la création d'un groupe émergent, futur Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE), avec comme thématique les Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Afin de pouvoir développer cet outil, ils ont choisi 5 axes de travail :

- Préserver la ressource en eau en limitant les concentrations en nitrates et en produits phytosanitaires dans l'eau sous-racinaire des parcelles agricoles des BAC ;
- Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre ;
- Entretenir la biodiversité des milieux agricoles en augmentant le nombre de vers de terre et en améliorant l'offre alimentaire en pollen et en nectar du territoire ;
- Régénérer la qualité du sol en stockant du carbone ;
- Diminuer les consommations énergétiques en fonction du rendement des exploitations et réduire son bilan carbone.

Une fois la validation du dossier effective, le SMEPS a pu lancer un marché d'animation pour le collectif qui a été remporté par l'organisme PERI-G

Au cours des premiers mois, une formation a été organisée: « Modélisation de l'évolution du taux de MO et intérêt des engrais organiques ». Plusieurs réunions ont aussi eu lieu pour tenir les agriculteurs informés du programme de l'année, des formations qui seront organisées, des attentes des financeurs, de l'organisation des évènements techniques et notamment de l'organisation de campagnes de reliquats et d'analyses complémentaires.

Une campagne de reliquats en entrée d'hiver a donc été organisée, après discussion entre les exploitants et AGORA, sur 150 parcelles représentatives. L'animatrice du SMEPS s'est chargée de faire l'intermédiaire entre les exploitants et la coopérative AGORA pour la collecte et la transmission des données techniques.

D'autres formations ont été prévues pour l'année 2020 ainsi que la structuration du collectif en association afin que le groupe soit autonome lors de sa reconnaissance en GIEE.

Le montant de ce marché d'animation s'élève à **12 350 € HT.**

f. REHABILITATION DE 2 RESERVOIRS

Les travaux de réhabilitation des réservoirs d'Amblainville et de Chavençon ont été lancés début 2019 et ont consisté-en :

- la réhabilitation de l'étanchéité intérieure de la cuve :
  - ✓ Conditionnement de la cuve ;
  - ✓ Amenée et mise en place d'un échafaudage roulant ;
  - ✓ Décapage à l'eau ultra haute pression ;
  - ✓ Traitement des fissures et re-surfaçage du support ;
  - ✓ Mise en place du revêtement d'étanchéité ;
  - ✓ Vérification du revêtement / nettoyage / désinfection.
- la réhabilitation de l'étanchéité du dôme du réservoir :
  - ✓ Décapage à l'eau ultra haute pression ;
  - ✓ Traitement des fissures et re-surfaçage du support ;
  - ✓ Mise en place du revêtement d'étanchéité ;
  - ✓ Mise en place d'éléments de sécurité pendant la durée du chantier ;
  - ✓ Mise en place de canalisations pour l'évacuation des eaux de pluie.
- la mise en place de canalisations et structures inox :
  - ✓ Remplacement des canalisations à l'intérieur de la cuve (avec dépose).

De plus, concernant le réservoir de Chavençon, le SMEPS souhaitait sécuriser au maximum les installations d'eau potable afin d'éviter tout acte de malveillance et d'intrusion de celles-ci. C'est pourquoi, conformément à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé) une double porte et des doubles capots ont été installés sur les forages et le réservoir.

Ces travaux se sont élevés à **368 150,32 € HT**.

g. ÉTUDE DE L'EPAISSEUR RESTANTE DE CANALISATION

En 2019, il était prévu des travaux de voirie sur les rues Jeanne d'Arc et Émile Zola à Méru. Les canalisations dans ces rues étaient vieillissantes mais aucune casse de canalisation n'avait été répertoriée sur ces conduites depuis 2012.

Afin de savoir si il était réellement nécessaire de renouveler cette canalisation, il a été réalisé un test (non destructif / radar) sur l'épaisseur de canalisation restante. L'épaisseur de canalisation restante de ces conduites a permis de savoir qu'il leurs restaient encore 30 ans de reste à vivre.

Il a donc été décidé de les laisser en place. Cela a ainsi permis d'économiser 170 000 € de budget (contre environ **18 000 € HT** d'investigations).

h. *ÉTUDE DE FONCTIONNEMENT SUR LES UDI DE LABOISSIERE EN THELLE ET SAINT CREPIN IBOUVILLERS*

Le Schéma Directeur du SMEPS a demandé 2 ans d'études (de 2015 à 2017) et aboutissait à la conclusion (pour la partie concernant le Coudray sur Thelle) qu'il fallait réhabiliter le réservoir actuel et en créer un second sur tour de 555 m³.

Cependant cette étude a montré quelques limites :

- les volumes à créer étaient surestimés ;
- ni l'emplacement du futur réservoir supplémentaire, ni sa hauteur étaient définis et nous ne pouvions donc pas connaître la pression future sur le réseau ;
- il fallait encore réaliser des études pour vérifier que le réservoir actuel était réhabilitable.

De plus, en 2017 l'ARS a demandé au SMEPS de mettre en place une station de traitement des pesticides sur le captage de Parfondeval. Or il nous fallait connaître la pression future sur le réseau afin de déterminer ses caractéristiques techniques.

Il a donc été décidé de lancer une nouvelle étude en 2019, seulement sur la partie UDI de Laboissière en Thelle et de Saint Crépin Ibouvillers (en raison de leur interconnexion) afin de vérifier les différents scénarii de travaux et de définir la pression finale sur le réseau.

Le montant de cette étude s'élève à **9 925 € HT.**

5.4.2 PROJETS 2020

a. *ACTIONS À REALISER PAR L'ANIMATRICE CAPTAGE*

En 2020, les actions suivantes seront mises en place par l'animatrice :

- suivi du marché de DUP afin de mettre en place des périmètres de protection au niveau du captage d'Esches **;**
- animation du contrat azote (dispositif d'aide au dosage de l'azote sur les parcelles en sortie et entrée d'hiver) aux agriculteurs exploitant à proximité des captages concernés ;
- proposition de Mesures Agro Environnementales (MAE) adaptées au territoire afin de réduire les apports en produits phytosanitaires ;
- suivi du groupe émergent pendant 1 an et aide à la constitution d'un GIEE ;
- lancement d'un diagnostic de durabilité pour le groupe émergent ;
- mise en place d'un contrat eau et climat sur les 3 structures (CCS, SMAS, SMEPS).

b. *STATION DE TRAITEMENT DE PARFONDEVAL*

Afin de distribuer une eau de qualité sur l'UGE de Laboissière en Thelle, une station de traitement des pesticides sera installée sur la parcelle du forage de Parfondeval.

Les travaux de réalisation de cette station de traitement des pesticides ont été retardés à cause des démarches administratives concernant l'achat des parcelles qui accueilleront la station de traitement et le bassin d'infiltration des eaux de lavage provenant de cette station.

Le marché de travaux pour la construction de l'unité de traitement sera lancé courant 2020 une fois que les démarches d'achat de parcelles auront été réalisées. Les travaux se dérouleront donc sur 2020-2021 et se feront sous la forme d'un marché de conception-réalisation.

Le montant de ces travaux est estimé à **430 000,00 € HT**.

c. *ÉTUDE DE L'EPAISSEUR RESTANTE DE CANALISATION*

En 2020, le SMEPS lancera un marché à bon de commande pour des opérations de diagnostics (de l'âge restant) des réseaux d'eau potable, dans l'espace public. Ces opérations de diagnostic seront programmées afin de :

- permettre à la maîtrise d'ouvrage de connaître la durée de vie restante de canalisation et de programmer, s'il le faut, son renouvellement (avant travaux de voirie éventuels) ;
- permettre de diagnostiquer l'état d'une conduite (en fonction du type de matériaux, son âge, son diamètre…) afin de construire une stratégie de remplacement/renouvellement ciblée sur l'ensemble des canalisations du même type ;
- vérifier la fiabilité des techniques non destructives (en comparant les données destructives et non destructives) car un engagement sur la précision des mesures sera demandée à l'entreprise.

Le montant de ces prestations est estimé **entre 29 400 € et 222 000 € HT / an.**

d. MOE POUR LA CONSTRUCTION DES RESERVOIRS DE SAINT CREPIN ET LE COUDRAY

Suite à l'étude de fonctionnement des UDI de Laboissière en Thelle et Saint Crépin Ibouvillers, la réalisation de deux réservoirs semi-enterrés a été préconisée.

Le SMEPS lancera donc en 2020 la maîtrise d'œuvre qui suivra la réalisation de ces deux ouvrages.

Selon les estimations, le coût de la maîtrise d'œuvre s'élèverait à **167 518,03 € HT**.

e. MOE POUR LA REHABILITATION DE RESEAU SUR IVRY LE TEMPLE

Une maitrise d'œuvre sera lancée en 2020 conjointement avec le SMAS pour la réhabilitation des réseaux d'eau potable et la création de réseaux d'assainissement sur la commune d'Ivry le Temple.

Selon les estimations, le coût de la maîtrise d'œuvre s'élèverait à **45 260,09 € HT**.

f. CHEMIN DE LA COLLINIERE A CORBEIL-CERF

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2020 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Chemin de la Collinière dans la commune de Corbeil-Cerf, pour environ 155 mètres linéaires de création de réseau et la réalisation de 7 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **43 063,63 € HT**.

g. RUE DU 11 MAI 1967 A MERU

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2020 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Rue du 11 mai 1967 dans la commune de Méru, pour environ 525 mètres linéaires de réhabilitation de réseau et la reprise de 5 branchements ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **223 245,28 € HT**.

h. RUE MONTALET A AMBLAINVILLE

Les travaux qui seront réalisés sur l'année 2020 en eau potable grâce au marché à bon de commande (cf. 5.4.1 c.) sont :

- Rue Montalet dans la commune d'Amblainville, pour la reprise de 10 branchements afin d'abandonner une conduite vieillissante (raccordement des branchements sur la conduite plus récente présente dans la rue) ;

Ces travaux vont coûter au SMEPS environ **36 411,60 € HT**.

5.5. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Le programme pluriannuel de travaux sur les installations d'eau potable a été validé lors du Comité Syndical du SMEPS de décembre 2016, suite à la fin du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable engagé en 2015.

Vous trouverez en annexe les éléments financiers relatifs à ce programme qui devrait se dérouler entre 2019 et 2024.

5.6. ACTIONS DE SOLIDARITE

5.6.1 ABANDONS DES CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre de demandes d'abandon de créances		
Amblainville	0	0
Chavençon	0	0
Ivry le Temple	0	0
UGE de Laboissière en Thelle	0	0
UGE de Méru-Vallée d'Esches	0	0
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0	0
UGE des Sources du Montcel	0	0
Montant des créances abandonnées et/ou versées à un fonds de solidarité		
Amblainville	0,00 €	0,00 €
Chavençon	0,00 €	0,00 €
Ivry le Temple	0,00 €	0,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	0,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	-13 613,30 €	-58 219,50 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00 €	0,00 €
UGE des Sources du Montcel	0,00 €	0,00 €
Montant des créances abandonnées par mètre cube		
Amblainville	0,00 €	0,00 €
Chavençon	0,00 €	0,00 €
Ivry le Temple	0,00 €	0,00 €
UGE de Laboissière en Thelle	0,00 €	0,00 €
UGE de Méru-Vallée d'Esches	-0,02 €	-0,07 €
UGE de Saint Crépin Ibouvillers	0,00 €	0,00 €
UGE des Sources du Montcel	0,00 €	0,00 €

5.6.2 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	Néant

6. INFORMATION PAR UNITE DE GESTION (UGE)

6.1. UDI D'AMBLAINVILLE

6.1.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UDI d'Amblainville est composée seulement de la commune du même nom (cf. carte ci-dessous) :

La population totale desservie par l'Unité de Distribution d'Amblainville est de 1 761 habitants en 2019 (1 752en 2018). Tandis que le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Distribution d'Amblainville est de 737 en 2019 (731 en 2018).

Abonnés	2018	2019
Nombre total d'abonnés	**731**	737
abonnés domestiques	707	701
abonnés non domestiques	24	36

6.1.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 1 réservoir d'eau potable :
  - ✓ réservoir semi-enterré de 250 m³ ;
- 25,4 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir d'Amblainville *(source : Antea groupe)*

6.1.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Suez environnement (Lyonnaise des Eaux). Le contrat de délégation a commencé le 1er juillet 2008 et l'échéance du contrat est fixée au 30 juin 2020 (contrat de 12 ans).

Le seul avenant au contrat est le suivant :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la commune d'Amblainville + changement de régime de TVA + prise en compte des évolutions réglementaires

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements et compteurs
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil, vannes, recherches et éliminations de fuites
Renouvellement	Branchements dont plomb (hors renforcement), canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, accessoires hydrauliques, installations de traitement, vannes

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **27/06/2008** ☐ Non

6.1.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT, VOLUMES PRODUITS ET VOLUMES EXPORTES*

Néant : la commune est alimentée par les installations de la commune de Méru.

b. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2018	2019	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	68 337	64 468	-5,66
Volume vendu aux abonnés non domestiques	4 321	21 452	396,46
Volume total vendu aux abonnés	**78 212**	**85 920**	**9,86**

c. *BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 :*

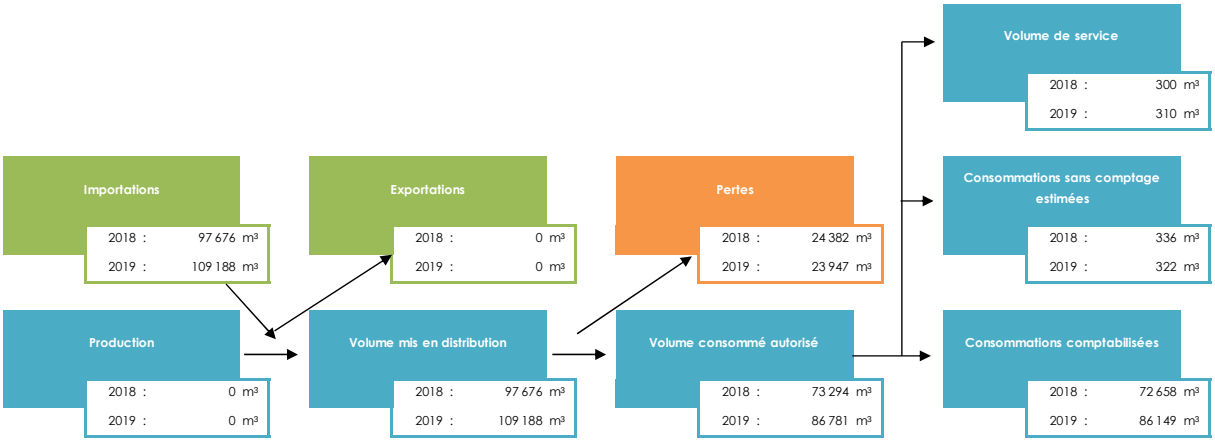

6.1.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2018 01/01/2019	Exercice 2019 01/01/2020	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	73,20	73,20	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	81,20	81,20	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	35,28	36,26	2,78
Part proportionnelle	119,95	123,29	2,78
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	155,23	159,55	2,78
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,24	9,24	0,00
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00
TVA	14,96	15,20	1,59
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	50,60	50,84	0,47
Total	**287,04**	**291,59**	1,59
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,39**	**2,43**	1,59
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,25	16,09	-0,98
Part proportionnelle	97,49	96,00	-1,53
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	113,74	112,09	-1,45
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	28,80	22,20	-22,92
TVA	30,45	29,63	-2,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	59,25	51,83	-12,53
Total	**334,99**	**325,92**	-2,71
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,79**	**2,72**	-2,71
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**5,18**	**5,15**	-0,73

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

☒ annuelle ☐ trimestrielle
☐ semestrielle ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☐ annuelle ☐ trimestrielle
☒ semestrielle ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté ou diminué suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.

6.1.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	35 563,00 €	24 732,00 €	-30,46
dont abonnements	N.C.	N.C.	0,00
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	- €	- €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	**35 563,00 €**	**24 732,00 €**	**-30,46**
Recettes liées aux travaux	- €	- €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	0,00
Autres recettes	- €	- €	0,00
Total des recettes - collectivité	**35 563,00 €**	**24 732,00 €**	**-30,46**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	100 138,00 €	115 030,00 €	14,87
dont abonnements	27 505,00 €	27 707,00 €	0,73
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	224,00 €	226,00 €	0,89
Total des recettes de vente d'eau	**100 362,00 €**	**115 256,00 €**	**14,84**
Recettes liées aux travaux	3 219,00 €	8 995,00 €	179,43
Autres recettes	4 159,00 €	4 867,00 €	17,02
Total des recettes - délégataire	**107 740,00 €**	**129 118,00 €**	**19,84**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 139 988,00 € (135 925,00 € au 31/12/2018).

6.1.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2019
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	42
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	42
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	52
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	62
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	62
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	72
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	82
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	92
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	92
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	97

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 97 (97 en 2018).

6.1.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	1752	1 761
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,39 €	2,43 €
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	5 j	5 j
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	97	97
Rendement du réseau de distribution	75,04%	79,48%
Indice linéaire des volumes non comptés	2,69 m³/j/km	2,48 m³/j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	2,63 m³/j/km	2,41 m³/j/km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	**2,31%**	0,11%
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68%	68%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0€	0€
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,74 / 1 000 abonnés	8,14 / 1 000 abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	92%	100%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	23 années	22 années
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,35%	1,06%
Taux de réclamations	12,31 / 1 000 abonnés	16,30 / 1 000 abonnés

6.2. UGE DE CHAVENÇON

6.2.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Chavençon est composée seulement de la commune du même nom (cf. carte ci-dessous) :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Chavençon est de 260 habitants (169 en 2018). Tandis que le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Chavençon est de 96 (96 en 2018), répartis comme suit :

Abonnés	2018	2019
Nombre total d'abonnés	96	96
abonnés domestiques	93	93
abonnés non domestiques	3	3

6.2.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 2 installations de captage de l'eau potable :
  - ✓ 1 source composée de 5 puits gravitaires ;
  - ✓ 1 forage ;
- 1 réservoir d'eau potable :
  - ✓ 1 réservoir semi-enterré de 150 m³ sur cette commune ;
- 3,69 km de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune.

Réservoir de Chavençon (*source : SMEPS*)

6.2.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en régie. Il n'y a donc ni contrat de délégation ni avenant sur cette commune.

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **21/03/2019** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.2.4 RESSOURCES EN EAU

a. POINT DE PRELEVEMENT

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation en m³/h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
SOURCE	Source	-	2	01267X1029	7 avril 1986
FORAGE	Forage	5	5	01267X1076	21 juill. 2011

b. VOLUMES PRODUITS

Ouvrage	Capacité de production en m³/h	Production en m³ en 2018	Production en m³ en 2019	Variation en %
SOURCE	-	5 907	1 782	-69,83
FORAGE	5	9 715	9 331	-3,95
Total produit en m³		15 622	11 113	-0,03

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. VOLUME VENDU AUX ABONNES

Volume en m³	2018	2019	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	9 174	9 133	-0,45
Volume vendu aux abonnés non domestiques	3 165	1 353	-57,25
Volume total vendu aux abonnés	12 339	10 486	-15,02

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 :

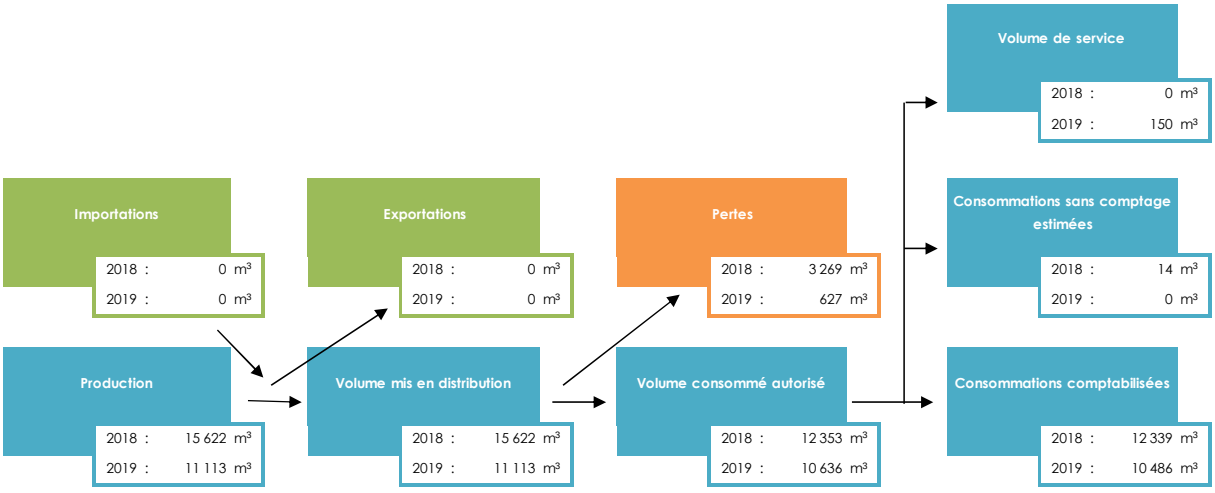

6.2.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2018 01/01/2019	Exercice 2019 02/01/2020	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	57,00	57,00	0,00
Part proportionnelle	189,60	189,60	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	246,60	246,60	0,00
Part du délégataire (en régie donc pas de délégataire)			
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	0,00	0,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,35	7,92	-15,29
Redevance de pollution domestique	26,40	45,60	72,73
TVA	15,53	16,51	6,29
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51,28	70,03	36,56
Total	**297,88**	**316,63**	**6,29**
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,48**	**2,64**	**6,29**
PAS DE PART ASSAINISSEMENT CAR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Part collectivité			
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	0,00	0,00	0,00
Part du délégataire			
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	0,00	0,00	0,00
Taxes et redevances			
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**2,48**	**2,64**	**6,29**

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- Augmentation de la redevance pollution domestique de l'Agence de l'Eau due à la politique financière de cette structure.

6.2.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	17 283,03 €	31 272,88 €	80,95
dont abonnements	4 771,19 €	7 500,00 €	57,19
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	- €	- €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	**17 283,03 €**	**31 272,88 €**	**80,95**
Recettes liées aux travaux	- €	- €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	0,00
Autres recettes	- €	- €	0,00
Total des recettes - collectivité	**17 283,03 €**	**31 272,88 €**	**80,95**

b. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 31 272,88 € (17 283,03 € au 31/12/2018). En effet, du fait de la mise en place de la facturation trimestrielle en 2019, il y a eu 1,5 an de consommation d'eau facturée en 2019.

6.2.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2019
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	44
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	54
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	64
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	74
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	84
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	84
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	94
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	94
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	99

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 99 (99 en 2018).

6.2.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	169	**260**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,48 €	**2,64 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	5 j	**5 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	89%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	94	**99**
Rendement du réseau de distribution	79,07%	**95,71%**
Indice linéaire des volumes non comptés	2,43 m³/j/km	**0,46 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	2,42 m³/j/km	**0,35 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%	**0,00%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0€	**0€**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,00 / 1 000 abonnés	**0,00 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 années	**0 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	32,38%	**17,90%**
Taux de réclamations	20,83 / 1 000 abonnés	**2,00 / 1 000 abonnés**

6.3. UGE D'IVRY LE TEMPLE

6.3.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE d'Ivry le Temple est composée seulement de la commune du même nom (cf. carte ci-dessous) :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion d'Ivry le Temple est de 763 habitants (736 en 2018). Tandis que le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion d'Ivry le Temple est de 353 (349 en 2018) répartis comme suit :

Abonnés	2018	2019
Nombre total d'abonnés	349	353
abonnés domestiques	349	353
abonnés non domestiques	0	0

6.3.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 1 réservoir d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau de 200 m³ sur cette commune ;
- 6,92 km de canalisation d'eau potable (hors branchements), répartis sur la commune.

Réservoir d'Ivry le Temple (*source : SMEPS*)

6.3.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a débuté le 1er janvier 1999 et l'échéance du contrat initial était fixée au 31 décembre 2013. Suite à l'avenant n° 1, il a été reconduit jusqu'au 31 décembre 2019.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	13/09/2012	Participation aux frais du délégataire pour des travaux de renforcement de réseaux
Avenant n°2	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons à la commune d'Ivry le Temple + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements et compteurs
Entretien	Ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, peinture des portails, compteurs, génie civil
Renouvellement	Branchements, canalisations et de leurs robinetteries, compteurs, équipements électromécaniques / hydrauliques / électriques

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **18/01/1999** ☐ Non

6.3.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT, VOLUMES PRODUITS ET VOLUMES EXPORTES*

Néant : la commune est alimentée par les installations du Syndicat de Fresnes l'Eguillon.

b. *VOLUMES IMPORTES*

Fournisseur	Volume importé en m³ en 2018	Volume importé en m³ en 2019	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2019
SYNDICAT DE FRESNES L'EGUILLON	30 849	31 141	0,95	80%
Total importé en m³	**30 849**	**31 141**	**0,00**	

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2018	2019	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	29 535	29 296	-0,81
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0	0	0,00
Volume total vendu aux abonnés	**29 535**	**29 296**	**-0,81**

d. *BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 :*

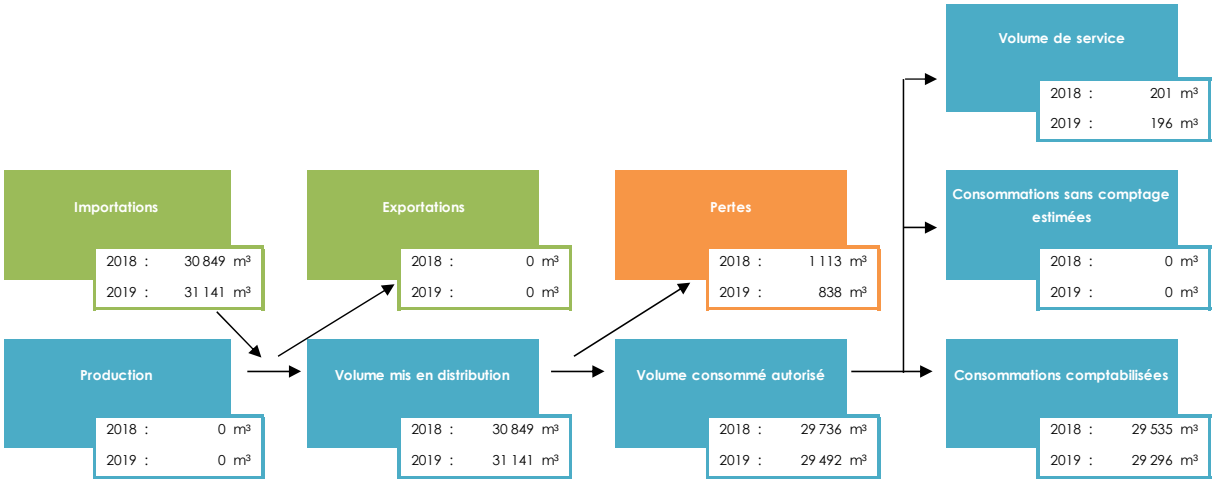

6.3.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Tarifs en euros au :	01/01/2019	02/01/2020	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	73,20	73,20	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	81,20	81,20	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	25,54	25,54	0,00
Part proportionnelle	152,51	152,51	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	178,05	178,05	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	16,31	16,31	0,00
Redevance de pollution domestique	45,60	45,60	0,00
TVA	17,66	17,66	0,00
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	79,57	79,57	0,00
Total	**338,82**	**338,82**	0,00
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,82**	**2,82**	0,00
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,25	16,09	-0,98
Part proportionnelle	97,49	96,00	-1,53
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	113,74	112,09	-1,45
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	28,80	22,20	-22,92
TVA	30,45	29,63	-2,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	59,25	51,83	-12,53
Total	**334,99**	**325,92**	-2,71
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,79**	**2,72**	-2,71
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**5,62**	**5,54**	-1,35

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle du délégataire a diminué suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.

6.3.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	20 817,00 €	20 888,00 €	0,34
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	1 560,00 €	- 178,00 €	-111,41
Total des recettes de vente d'eau	**22 377,00 €**	**20 710,00 €**	**-7,45**
Recettes liées aux travaux	- €	- €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	0,00
Autres recettes	- €	- €	0,00
Total des recettes - collectivité	**22 377,00 €**	**20 710,00 €**	**-7,45**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	44 659,00 €	45 970,00 €	2,94
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	425,00 €	- 169,00 €	-139,76
Total des recettes de vente d'eau	**45 084,00 €**	**45 801,00 €**	**1,59**
Recettes liées aux travaux	3 046,00 €	5 757,00 €	89,00
Autres recettes	2 770,00 €	2 269,00 €	-18,09
Total des recettes - délégataire	**5 816,00 €**	**8 026,00 €**	**38,00**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 66 511,00 € (67 461,00 € au 31/12/2018).

6.3.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2019
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	65
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	75
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	85
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	85
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 100 (100 en 2018).

6.3.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	736	**763**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,82 €	**2,82 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	**1 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	**100**
Rendement du réseau de distribution	96,39%	**94,70%**
Indice linéaire des volumes non comptés	0,52 m³/j/km	**0,73 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	0,44 m³/j/km	**0,65 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,00%	**0,00%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0€	**0€**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,00 / 1 000 abonnés	**0,00 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9 années	**8 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,87%	**0,94%**
Taux de réclamations	0,00 / 1 000 abonnés	**2,83 / 1 000 abonnés**

6.4. UGE DE LABOISSIERE EN THELLE

6.4.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE Laboissière en Thelle est composée des communes hachurées en vert sur la carte ci-dessous :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Laboissière en Thelle est de 7 094 habitants (6 991 en 2018), répartis tel que ci-dessous :

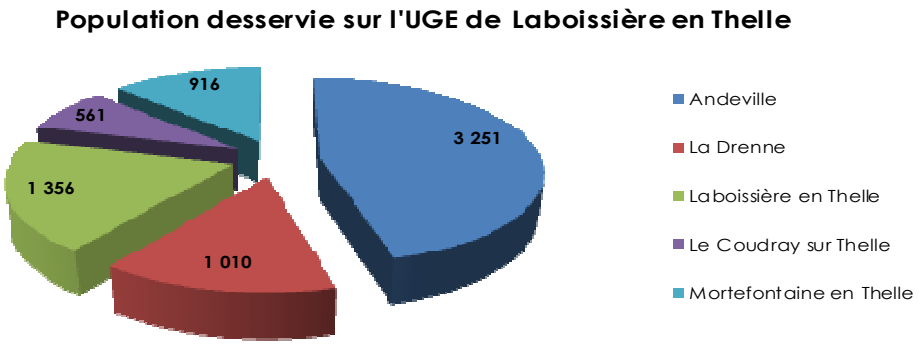

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Laboissière en Thelle est de 2 889 (2 866 en 2018), répartis tel que ci-dessous :

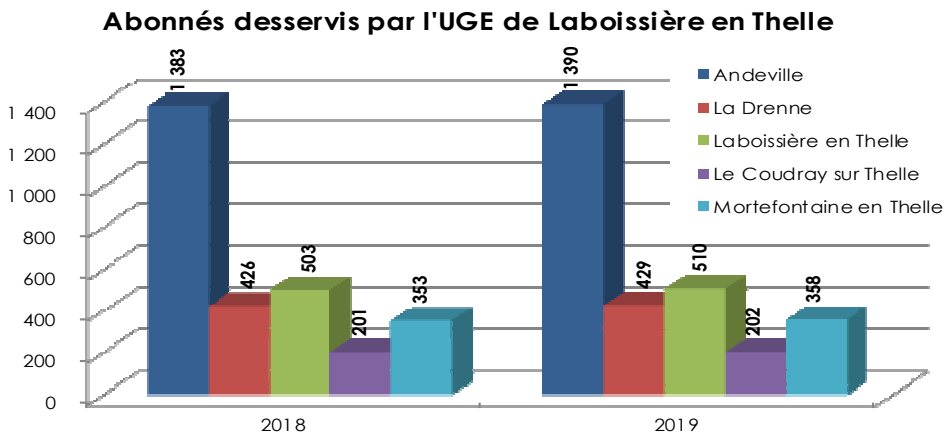

6.4.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 3 captages d'eau potable :
  - ✓ Crèvecœur ;
  - ✓ Parfondeval ;
  - ✓ Fond Blanc ;
- 3 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau du Coudray sur Thelle de 200 m³ ;
  - ✓ 2 réservoirs semi-enterrés « d'Andeville » de 1 000 et 300 m³ ;
- 1 station de surpression à La Drenne ;
- 62,12 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir d'Andeville (*source : SMEPS*)

6.4.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a commencé le 1er décembre 2013 et l'échéance du contrat est fixée au 1er décembre 2025 (contrat de 12 ans).

Le seul avenant au contrat est le suivant :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat de Laboissière en Thelle + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans ce contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements, accès SIG, remplissage des données SISPEA
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil
Renouvellement	Branchements, canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électromécaniques, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **16/12/2013** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.4.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation en m³/h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
CREVECOEUR	Forage	75	100	01264X0072	29 juin 1995
PARFONDEVAL	Forage	55	60	01264X0004	11 mars 2014
LE FOND BLANC	Forage	45	55	01271X0120	11 mars 2014

b. *VOLUMES PRODUITS*

Ouvrage	Capacité de production en m³/h	Production en m³ en 2018	Production en m³ en 2019	Variation en %
Crèvecoeur	2 000	120 309	141 237	17,40
Parfondeval	1 400	138 228	127 721	-7,60
Fond Blanc	1 100	89 806	69 994	-22,06
Total produit en m³		348 343	338 952	2,70

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2018	2019	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	272 257	269 386	-1,05
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-129	0	-100,00
Volume total vendu aux abonnés	272 128	269 386	-1,01

d. VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 :

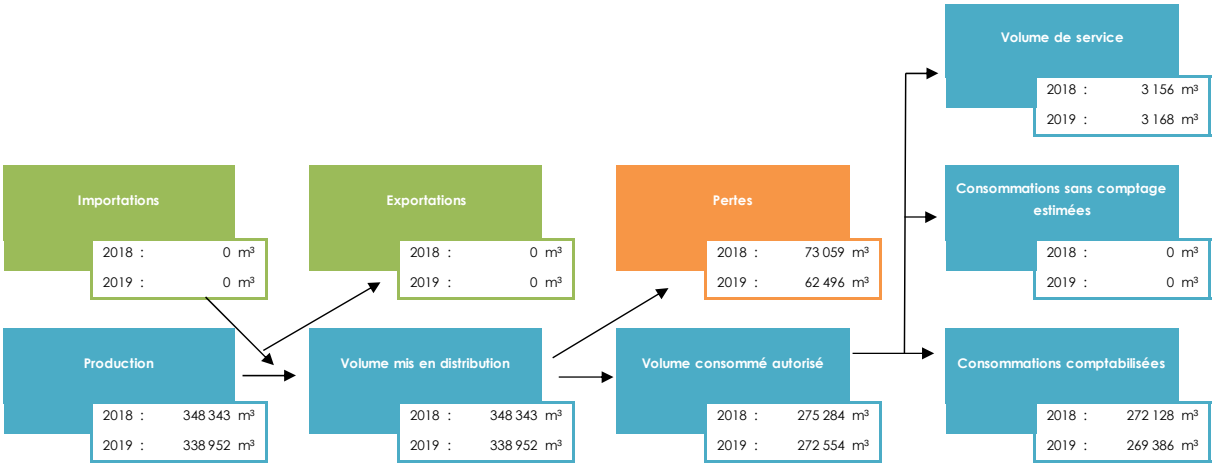

6.4.5 QUALITE DE L'EAU

La mauvaise qualité de l'eau (relative au paramètre déséthylatrazine) sur le captage de Crèvecœur est contrebalancée par un mélange dans le réservoir d'Andeville avec les eaux provenant du forage du Fond Blanc.

En effet, les analyses réalisées sur le captage de Fond Blanc depuis le début de son exploitation en 2014, montrent une bonne qualité de l'eau sur le paramètre déséthylatrazine.

De plus, l'eau arrivant du captage de Crèvecœur n'alimente aucun abonné avant de subir sa dilution dans le réservoir d'Andeville. L'eau distribuée provenant de cette UDI est donc 100% conforme mais le dépassement du seuil sur les analyses de la ressource (avant dilution) diminue le taux de conformité général (3 non-conformités en 2019).

La qualité de l'eau au captage de Parfondeval est mauvaise à cause du paramètre déséthylatrazine (4 non-conformités en 2019 sur cette UDI).

Afin de remédier à cette problématique de qualité de l'eau, le SMEPS a lancé, dès fin 2018, des études pour la réalisation d'une station de traitement des pesticides. Les travaux devraient débuter fin 2020.

Néanmoins, sans attendre la construction de cette station, le SMEPS s'est dès à présent lancé dans une démarche de sensibilisation à la réduction des apports en produits phytosanitaires aussi bien auprès des agriculteurs que des collectivités et des particuliers.

6.4.6 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté ou diminué suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019	Prix au 01/01/2020
Andeville & La Drenne (Ressons l'Abbaye et Le Déluge)	4,80 €/m³	**4,85 €/m³**
Laboissière en Thelle	2,06* €/m3	**2,08* €/m³**
La Drenne (La Neuville d'Aumont)	2,06* €/m3	**2,08* €/m³**
Le Coudray sur Thelle	2,06* €/m3	**2,08* €/m³**
Mortefontaine en Thelle	2,06* €/m3	**2,08* €/m³**

* Le prix différent sur certaines communes est la conséquence de l'absence d'assainissement collectif sur celles-ci.

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2018 01/01/2019	Exercice 2019 01/01/2020	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	73,20	73,20	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	81,20	81,20	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	19,02	19,46	2,31
Part proportionnelle	98,14	100,32	2,23
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	117,16	119,78	2,24
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,60	9,60	0,00
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00
TVA	12,89	13,03	1,12
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	48,89	49,03	0,30
Total	**247,25**	**250,01**	1,12
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,06**	**2,08**	1,12
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,25	16,09	-0,98
Part proportionnelle	97,49	96,00	-1,53
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	113,74	112,09	-1,45
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	28,80	22,20	-22,92
TVA	30,45	29,63	-2,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	59,25	51,83	-12,53
Total	**334,99**	**325,92**	-2,71
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,79**	**2,72**	-2,71
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**4,85**	**4,80**	-1,08

6.4.7 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. RECETTES DE LA COLLECTIVITE :

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	179 654,00 €	190 908,00 €	6,26
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	0,00 €	0,00 €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	5 899,00 €	311,00 €	-94,73
Total des recettes de vente d'eau	**185 553,00 €**	**191 219,00 €**	**3,05**
Recettes liées aux travaux	0,00 €	0,00 €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00 €	0,00 €	0,00
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00
Total des recettes - collectivité	**185 553,00 €**	**191 219,00 €**	**3,05**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	276 945,00 €	280 522,00 €	1,29
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	601,00 €	0,00 €	-100,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	-3 931,00 €	-2 578,00 €	34,42
Total des recettes de vente d'eau	**273 615,00 €**	**277 944,00 €**	**1,58**
Recettes liées aux travaux	24 452,00 €	18 786,00 €	-23,17
Autres recettes	38 060,00 €	40 303,00 €	5,89
Total des recettes - délégataire	**336 127,00 €**	**337 033,00 €**	**0,27**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 469 163,00 € (459 168,00 € au 31/12/2018).

6.4.8 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Points		Exercice 2019
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	100
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	75
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	85
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	95
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	105
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 110 (110 en 2018).

6.4.9 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	6 991	**7 094**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,06 €	**2,08 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	**1 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	96%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	65%	**36%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	**110**
Rendement du réseau de distribution	79,03%	**80,41%**
Indice linéaire des volumes non comptés	3,38 m³/j/km	**3,07 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	3,24 m³/j/km	**2,93 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,21%	**0,00%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00€	**0,00€**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	1,40 / 1 000 abonnés	**1,04 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12 années	**11 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,92%	**3,01%**
Taux de réclamations	0,35 / 1 000 abonnés	**1,38 / 1 000 abonnés**

6.5. UGE DE MERU – VALLEE D'ESCHES

6.5.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Méru-Vallée d'Esches est née de la fusion de 2 anciennes UGE (Méru et Vallée d'Esches : Esches, Bornel, Belle-Église), elle est composée des communes hachuré en orange sur la carte ci-dessous :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Méru-Vallée d'Esches est de 21 891 habitants (22 216 en 2018), répartis tel que ci-dessous :

Population desservie sur l'UGE de Méru-Vallée d'Esches

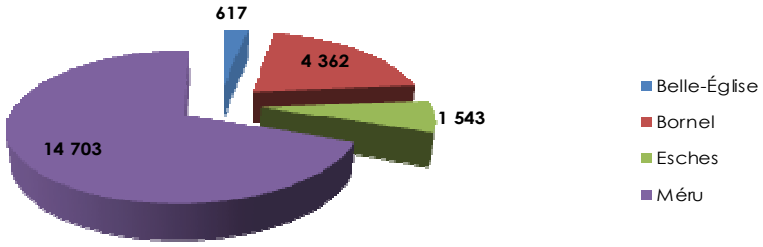

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Méru-Vallée d'Esches est de 7 485 (7 431 en 2018), répartis tel que ci-dessous :

Abonnés desservis par l'UGE de Méru-Vallée d'Esches

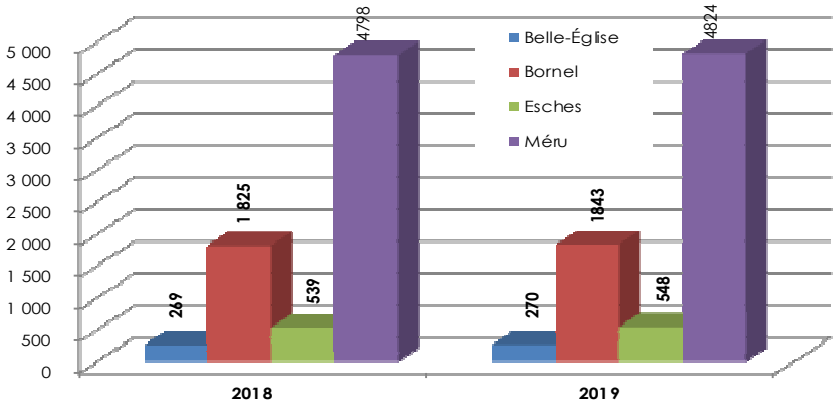

6.5.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 5 captages d'eau potable :
  - ✓ Esches ;
  - ✓ Méru F1 et F2 (sur le même site) ;
  - ✓ Vallée Mort d'Hommes ;
  - ✓ Paradis (en secours) ;
- 2 stations de traitement des pesticides (sur Méru et Esches) ;
- 5 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 2 châteaux d'eau sur la commune de Méru « Boulaines » et « Hénonville » de 1 500 m³ chacun ;
  - ✓ 1 château d'eau : « Rougemont » sur la commune de Bornel de 400 m³ ;
  - ✓ 1 réservoir semi-enterré : « Le Ménillet » sur la commune de Bornel de 1 500 m³ ;
  - ✓ 1 réservoir semi-enterré : « Lalande » sur la commune d'Esches de 100 m³ faisant également office de station de surpression ;
- 122,30 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir et surpresseur de Lalande (*source : SMEPS*)

6.5.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Suez environnement. Le contrat de délégation a commencé le 3 février 2016 et l'échéance de celui-ci est fixée au 28 février 2024 (contrat de 8 ans).

L'avenant au contrat est le suivant :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	09/12/2016	Nouvelles dispositions concernant la facturation et ajout de prix au BPU

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers en mairie, facturation, traitement des doléances client, chèque eau
Mise en service	Branchements, compteurs, télé relève, compteurs de sectorisation
Entretien	Ensemble des ouvrages et installations du service, branchements, canalisations, compteurs
Renouvellement	Branchements plomb et PE noirs lorsque fuyards, compteurs, équipements électromécaniques/hydrauliques, matériels tournants.

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **15/12/2015** ☐ Non

6.5.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit exploitation en m³/h	Débit autorisation en m³/j	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
PARADIS (SECOURS)	Puits	0	2 500	01275X0097	2 avr. 1982
VALLÉE MORT D'HOMMES	Forage	142	3 000	01275X0140	1 juill. 1997
MÉRU F1	Forage	120	6 800	01268X1027	17/02/1992
MÉRU F2	Forage		6 800	01268X1035	
ESCHES	Forage	110	-	01275X0136	10/03/1976

b. *VOLUMES PRODUITS*

Le service a 2 stations de traitement des pesticides pour les captages de Méru et d'Esches.

Ouvrage	Capacité de production en m³/h	Production en m³ en 2018	Production en m³ en 2019	Variation en %
Esches	2 x 50	412 638	396 568	-3,89
F1 / F2	2 x 50	551 690	524 428	-4,94
Paradis	0	0	0	0,00
Vallée Mort d'Hommes	0	450 362	408 742	-9,24
Total produit en m³		1 414 690	1 329 738	-0,01

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2018	2019	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	717 056	719 406	0,33
Volume vendu aux abonnés non domestiques	170 114	150 045	-11,80
Volume total vendu aux abonnés	887 170	869 451	-2,00

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 :

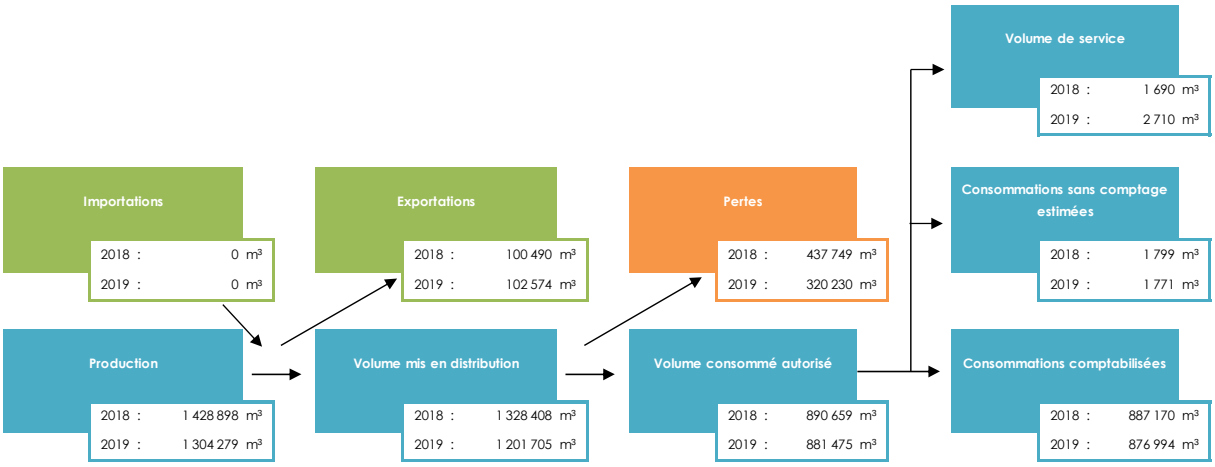

6.5.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Tarifs en euros au :	**01/01/2019**	**02/01/2020**	
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	73,20	73,20	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	81,20	81,20	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	20,59	20,64	0,24
Part proportionnelle	108,02	108,25	0,21
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	128,61	128,89	0,22
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,48	9,48	0,00
Redevance de pollution domestique	26,40	26,40	0,00
TVA	13,51	13,53	0,11
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	49,39	49,41	0,03
Total	**259,21**	**259,50**	0,11
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,16**	**2,16**	0,11
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,25	16,09	-0,98
Part proportionnelle	97,49	96,00	-1,53
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	113,74	112,09	-1,45
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	28,80	22,20	-22,92
TVA	30,45	29,63	-2,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	59,25	51,83	-12,53
Total	**334,99**	**325,92**	-2,71
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,79**	**2,72**	-2,71
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**4,95**	**4,88**	-1,48

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019	Prix au 01/01/2020
Belle Église	**4,95 €/m³ TTC au 120 m³**	**4,88 €/m³ TTC au 120 m³**
Bornel		
Esches		
Méru		

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté ou diminué suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.

6.5.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	582 423,00 €	628 224,00 €	7,86
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	- €	- €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	**582 423,00 €**	**628 224,00 €**	**7,86**
Recettes liées aux travaux	- €	- €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	0,00
Autres recettes	- €	- €	0,00
Total des recettes - collectivité	**582 423,00 €**	**628 224,00 €**	**7,86**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	758 252,00 €	893 622,00 €	17,85
dont abonnements	150 023,00 €	153 581,00 €	2,37
Recettes de vente d'eau en gros	28 365,00 €	34 393,00 €	21,25
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	- €	- €	0,00
Total des recettes de vente d'eau	**786 617,00 €**	**928 015,00 €**	**17,98**
Recettes liées aux travaux	32 031,00 €	10 191,00 €	-68,18
Autres recettes	32 512,00 €	40 902,00 €	25,81
Total des recettes - délégataire	**851 160,00 €**	**979 108,00 €**	**15,03**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 1 556 239,00 € (1 369 040,00 € au 31/12/2018).

6.5.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2017
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	40
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	40
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	50
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	60
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	60
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	70
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	80
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	90
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	90
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	90

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 90 (90 en 2018).

6.5.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	22 216	**21 891**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,16 €	**2,16 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	5 j	**5 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90	**90**
Rendement du réseau de distribution	69,36%	**75,45%**
Indice linéaire des volumes non comptés	9,85 m³/j/km	**7,27 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	9,77 m³/j/km	**7,17 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,86%	**1,04%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	68%	**68%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	- 13 613,30 €	**- 58 219,50 €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,02 / 1 000 abonnés	**1,34 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	82%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	14 années	**13 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,53%	**2,22%**
Taux de réclamations	9,69 / 1 000 abonnés	**7,62 / 1 000 abonnés**

6.6. UGE DE SAINT CREPIN IBOUVILLERS

6.6.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE de Saint Crépin Ibouvillers est composée des communes hachurées en jaune sur la carte ci-dessous :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion de Saint Crépin Ibouvillers est de 4 283 habitants (4 281en 2018), répartis tel que ci-dessous :

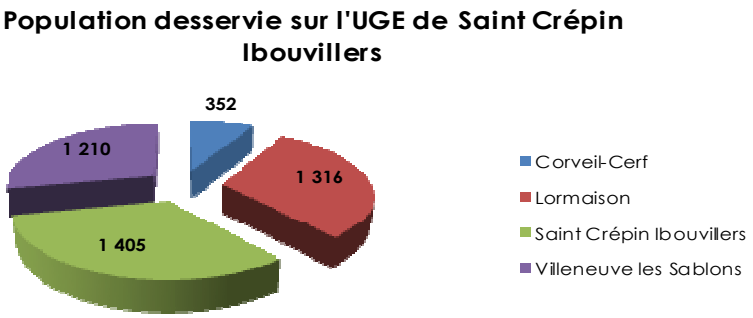

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion de Saint Crépin Ibouvillers est de 1 769 (1 752 en 2018) répartis tel que ci-dessous :

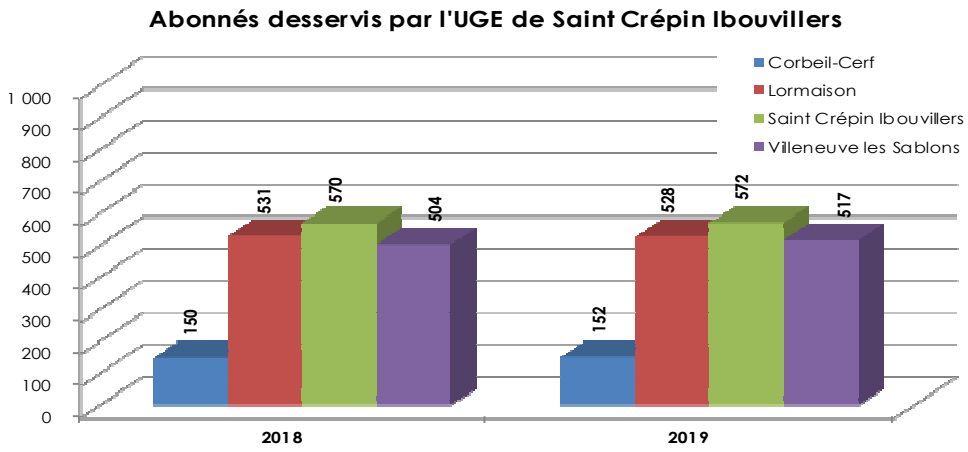

6.6.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 3 captages d'eau potable :
  - ✓ Corbeil-Cerf ;
  - ✓ Lardières ;
  - ✓ Ribeauville ;
- station de traitement des pesticides sur le captage de Ribeauville ;
- 2 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Lormaison de 300 m³ ;
  - ✓ 1 château d'eau sur la commune de Corbeil-Cerf de 100 m³ ;
- 45,61 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir de Corbeil-Cerf (*source : SMEPS*)

6.6.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a commencé le 1er mars 2012 et l'échéance de celui-ci est fixée au 29 février 2024 (contrat de 12 ans).

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	20/12/2012	Mise en application de la réglementation construire sans détruire
Avenant n°2	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat de Saint Crépin Ibouvillers + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements et compteurs
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), peinture des portails, espaces verts, génie civil, recherche et élimination de fuites, purge des réseaux
Renouvellement	Branchements, canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électriques/informatiques/hydrauliques de traitement et de pompage, matériels tournant, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **11/06/2012** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.6.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation	Code BSS	Arrêté de D.U.P.	Arrêté d'exploitation station de traitement
RIBEAUVILLE	Forage	27	40 m³/h	01264X0041	21 janv. 1988	-
CORBEIL-CERF	Puits	9,5	10 m³/h	01264X0044	26 juin 1989	pas de station
LARDIÈRES	Forage	28	1 600 m³/j	01264X0069	24 janv. 1991	pas de station

b. *VOLUMES PRODUITS*

Le service a 1 station de traitement aux pesticides pour le captage Ribeauville.

Ouvrage	Capacité de production en m³/h	Production en m³ en 2018	Production en m³ en 2019	Variation en %
Ribeauville	800	31 203	6 069	-80,55
Corbeil Cerf	200	16 334	16 763	2,63
Lardières	1 600	155 799	181 986	16,81
Total produit en m³		203 336	204 818	0,00

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %.**

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2018	2019	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	167 200	174 074	4,11
Volume vendu aux abonnés non domestiques	4 797	0	-100,00
Volume total vendu aux abonnés	171 997	174 074	1,21

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 :

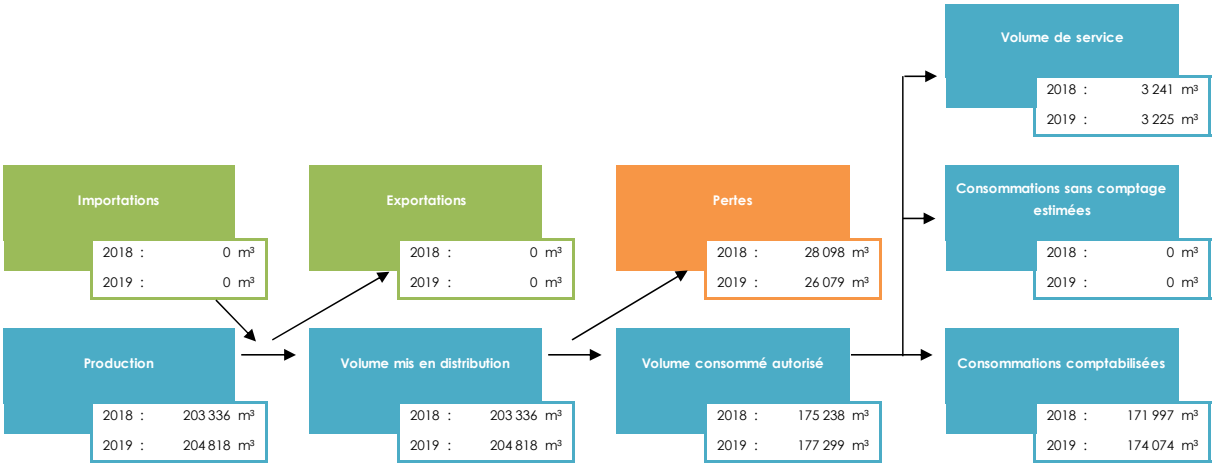

6.6.1 QUALITE DE L'EAU

Suite aux non-conformités, relative au paramètre nitrate, sur le captage de Ribeauville à Saint Crépin Ibouvillers celui-ci a été mis à l'arrêt en concertation avec l'ARS. Le secteur de Lormaison, Saint Crépin Ibouvillers et Villeneuve les Sablons est donc alimenté seulement par le captage de Lardières (sur la commune de Méru) ne présentant aucune non-conformité.

Le captage de Ribeauville est seulement mis en route une fois par semaine pendant la nuit afin que son équipement ne se détériore pas. Il alimente alors le réservoir de Lormaison en mélange avec le captage de Lardières ce qui permet d'avoir une eau conforme sur cette UGE.

6.6.2 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté ou diminué suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2019	Prix au 01/01/2020
Corbeil Cerf	**5,34 €/m³ TTC au 120 m³**	5,12 €/m³ TTC au 120 m³
Lormaison		
Saint Crépin Ibouvillers		
Villeneuve les Sablons		

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2018 01/01/2019	Exercice 2019 02/01/2020	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	73,20	73,20	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	81,20	81,20	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	34,00	34,76	2,24
Part proportionnelle	119,44	122,09	2,22
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	153,44	156,85	2,22
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,12	9,12	0,00
Redevance de pollution domestique	45,60	26,40	-42,11
TVA	15,91	15,05	-5,46
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	70,63	50,57	-28,41
Total	**305,27**	**288,61**	-5,46
Prix TTC du m³ d'eau potable	**2,54**	**2,41**	-5,46
PART ASSAINISSEMENT			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	162,00	162,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	162,00	162,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	16,25	16,09	-0,98
Part proportionnelle	97,49	96,00	-1,53
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	113,74	112,09	-1,45
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	28,80	22,20	-22,92
TVA	30,45	29,63	-2,71
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	59,25	51,83	-12,53
Total	**334,99**	**325,92**	-2,71
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**2,79**	**2,72**	-2,71
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**5,34**	**5,12**	-4,02

6.6.1 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	104 175,00 €	119 914,00 €	15,11
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	10 975,00 €	3 621,00 €	67,01
Total des recettes de vente d'eau	**115 150,00 €**	**123 535,00 €**	**7,28**
Recettes liées aux travaux	- €	- €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	0,00
Autres recettes	- €	- €	0,00
Total des recettes - collectivité	**115 150,00 €**	**123 535,00 €**	**7,28**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	227 361,00 €	233 754,00 €	2,81
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	2 203,00 €	1 586,00 €	28,01
Total des recettes de vente d'eau	**229 564,00 €**	**235 340,00 €**	**2,52**
Recettes liées aux travaux	10 381,00 €	3 533,00 €	-65,97
Autres recettes	18 488,00 €	21 759,00 €	17,69
Total des recettes - délégataire	**258 433,00 €**	**260 632,00 €**	**0,85**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 344 714,00 € (309 381,00 € au 31/12/2018).

6.6.2 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2019
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	65
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	75
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	85
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	95
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	105
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	110

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 110 (110 en 2018).

6.6.3 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	4281	**4 283**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,54 €	**2,41 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	**1 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	87%	**86%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	**110**
Rendement du réseau de distribution	86,18%	**86,56%**
Indice linéaire des volumes non comptés	1,88 m³/j/km	**1,85 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	1,69 m³/j/km	**1,65 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,10%	**0,18%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	- €	**- €**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,00 / 1 000 abonnés	**2,26 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	10 années	**9 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,79%	**1,43%**
Taux de réclamations	0,57 / 1 000 abonnés	**1,13 / 1 000 abonnés**

6.7. UGE DES SOURCES DU MONTCEL

6.7.1 LIMITES ADMINISTRATIVES

L'UGE des Sources du Montcel est composée des communes hachurées en bleu clair sur la carte ci-dessous :

La population totale desservie par l'Unité de Gestion des Sources du Montcel est de 2 977 habitants (2 962 en 2018), répartis tel que ci-dessous :

Population desservie par l'UGE des Sources du Montcel

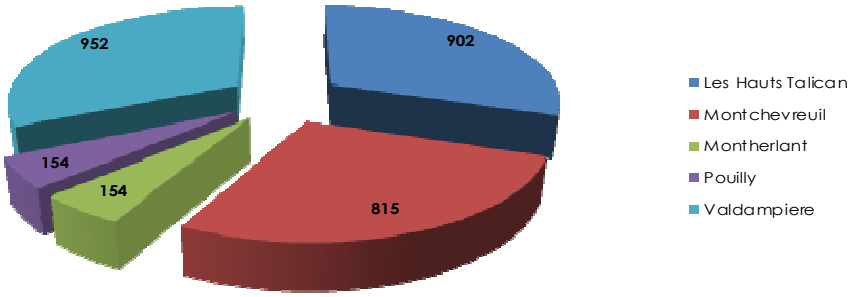

Le nombre total d'abonnés desservis par l'Unité de Gestion des Sources du Montcel est de 1 314 (1 317 en 2018), répartis tel que ci-dessous :

Abonnés desservis par l'UGE des Sources du Montcel

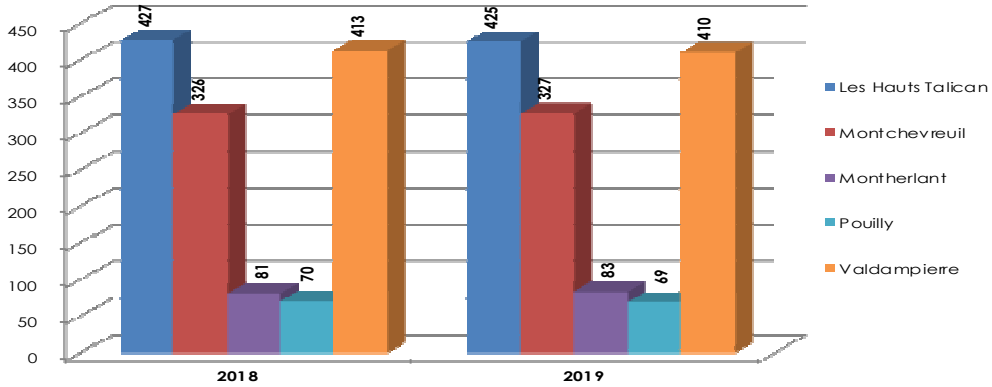

6.7.2 OUVRAGES DE L'UGE

Le SMEPS gère sur ce territoire :

- 1 captage d'eau potable :
  - ✓ Fresneaux-Montchevreuil ;
- 2 réservoirs d'eau potable :
  - ✓ 1 château d'eau : « La Longue Rue » sur la commune de Beaumont les Nonains de 320 m³ ;
  - ✓ 1 château d'eau sur la commune de La Neuville Garnier de 230 m³ ;
- station de surpression à Beaumont les Nonains au niveau du réservoir ;
- 55,32 km de canalisation d'eau potable (hors branchements).

Réservoir de La Neuville Garnier (*source : SMEPS*)

6.7.3 CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Le service est exploité en affermage par Veolia. Le contrat de délégation a débuté le 1er janvier 2008 et l'échéance de celui-ci est fixée au 31 décembre 2019 (contrat de 12 ans).

Les avenants au contrat sont les suivants :

Désignation	Date de l'avenant	Objet
Avenant n°1	01//10/2009	Les indices S et m remplacent ICHSTT1 Entretien des hydrants
Avenant n°2	01/01/2014	Substitution du Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons au Syndicat des Sources du Montcel + changement de régime de TVA

Les prestations comprises dans le contrat sont les suivantes :

Gestion du service	Application du règlement de service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Branchements
Entretien	Voirie (réfections ponctuelles), ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, captages, clôtures, compteurs, installations de traitement, génie civil
Renouvellement	Branchements (dont plomb), canalisations liées aux ouvrages ou inférieures à 6 ml, compteurs, équipements électromécaniques, installations de traitement, vannes et accessoires

Existence d'un règlement de service : ☒ Oui, date d'approbation : **19/11/2007** ☐ Non

Celui-ci est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes des Sablons dans la rubrique environnement – eau potable.

6.7.4 RESSOURCES EN EAU

a. *POINT DE PRELEVEMENT*

Ouvrage	Type	Débit d'exploitation en m³/h	Débit d'autorisation en m³/h	Code BSS	Arrêté de D.U.P.
FRESNEAUX - MONTCHEVREUIL	Source captée	25	55	01263X0055	05/02/1990

b. *VOLUMES PRODUITS*

Ouvrage	Capacité de production en m³/h	Production en m³ en 2018	Production en m³ en 2019	Variation en %
FRESNEAUX MONTCHEVREUIL	1 100	160 304	163 738	2,14
Total produit en m³		**160 304**	**163 738**	**2,14**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100 %**.

c. *VOLUMES VENDUS AUX ABONNES*

Volume en m³	2018	2019	Variation en %
Volume vendu aux abonnés domestiques	123 325	122 925	-0,32
Volume vendu aux abonnés non domestiques	62	0	0,00
Volume total vendu aux abonnés	**123 387**	**122 925**	**-0,37**

d. BILAN DES VOLUMES MIS EN ŒUVRE DANS LE CYCLE DE L'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2019 :

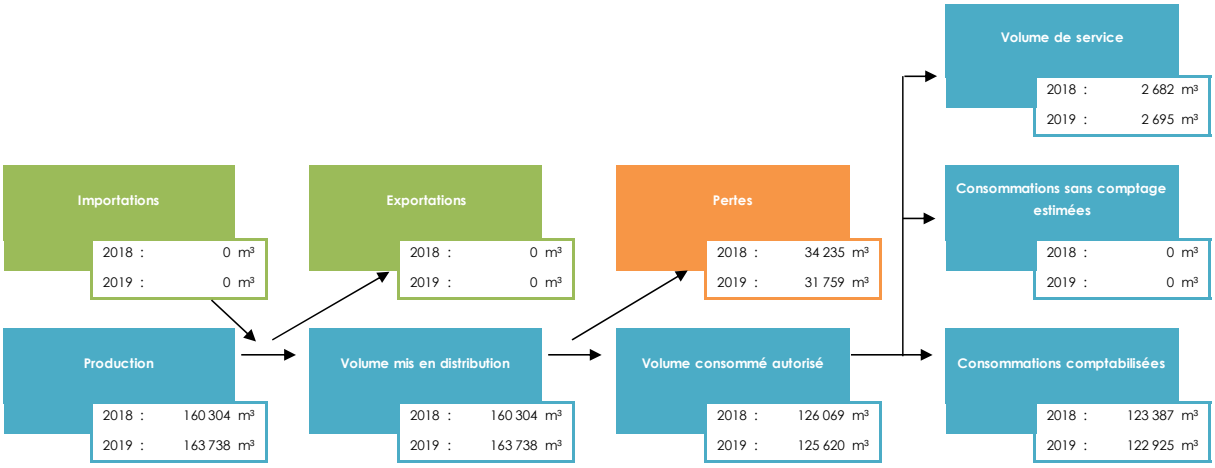

6.7.5 FACTURE D'EAU TYPE

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- ☒ annuelle
- ☐ semestrielle
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- ☐ annuelle
- ☒ semestrielle sauf pour les clients mensualisés qui ne reçoivent qu'une facture par an
- ☐ trimestrielle
- ☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs sont les suivants :

- La part fixe et la part proportionnelle des délégataires ont augmenté suite à l'actualisation annuelle du prix de l'eau
- La part proportionnelle du SMEPS a été augmentée suite au SDAEP qui a permis de constater que de nombreux travaux étaient nécessaires sur le territoire (cf. annexe 2), les recettes avant l'augmentation ne permettant pas de les réaliser.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Communes	Prix au 01/01/2019	Prix au 01/01/2020
Auteuil pour le hameau de Malassise	3,31 €/m³ TTC au 120 m³	**3,31 €/m3 TTC au 120 m3**
Les Hauts Talican		
Montchevreuil		
Montherlant		
Pouilly		
Valdampierre		

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs en euros au :	Exercice 2018 01/01/2019	Exercice 2019 02/01/2020	Variation en %
PART EAU POTABLE			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	8,00	8,00	0,00
Part proportionnelle	73,20	73,20	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	81,20	81,20	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	60,36	60,36	0,00
Part proportionnelle	175,61	175,61	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	235,97	235,97	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,49	13,49	0,00
Redevance de pollution domestique	45,60	45,60	0,00
TVA	20,69	20,69	0,00
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	79,78	79,78	0,00
Total	**396,95**	**396,95**	**0,00**
Prix TTC du m³ d'eau potable	**3,31**	**3,31**	**0,00**
PAS DE PART ASSAINISSEMENT CAR EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Part collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	0,00	0,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant à la collectivité	0,00	0,00	0,00
Part du délégataire			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	0,00
Part proportionnelle	0,00	0,00	0,00
Montant HT de la facture au 120 m³ revenant au délégataire	0,00	0,00	0,00
Taxes et redevances			
Redevance pour la modernisation du réseau de collecte	0,00	0,00	0,00
TVA	0,00	0,00	0,00
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Prix TTC du m³ pour l'assainissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
PRIX TOTAL DE L'EAU			
Prix TTC du m³ total	**3,31**	**3,31**	**0,00**

6.7.6 RECETTES PRODUITES PAR LA VENTE D'EAU

a. *RECETTES DE LA COLLECTIVITE :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	76 259,00 €	88 014,00 €	15,41
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	4 108,00 €	2 914,00 €	29,07
Total des recettes de vente d'eau	**80 367,00 €**	**90 928,00 €**	**13,14**
Recettes liées aux travaux	- €	- €	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	- €	- €	0,00
Autres recettes	- €	- €	0,00
Total des recettes - collectivité	**80 367,00 €**	**90 928,00 €**	**13,14**

b. *RECETTES DE L'EXPLOITANT :*

Type de recette	Exercice 2018	Exercice 2019	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	251 834,00 €	266 337,00 €	5,76
dont abonnements	N.C.	N.C.	
Recettes de vente d'eau en gros	- €	- €	0,00
Régularisation des ventes d'eau (+/-)	2 909,00 €	- 3 662,00 €	-225,89
Total des recettes de vente d'eau	**254 743,00 €**	**262 675,00 €**	**3,11**
Recettes liées aux travaux	11 889,00 €	3 473,00 €	-70,79
Autres recettes	18 147,00 €	16 379,00 €	-9,74
Total des recettes - délégataire	**284 779,00 €**	**282 527,00 €**	**-0,79**

c. *RECETTES GLOBALES :*

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : 335 110,00 € (332 940,00 € au 31/12/2018).

6.7.7 DETAIL DU CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

Points		Exercice 2019
0	Pas de plan du réseau ou plans incomplets	0
+ 10	Existence d'un plan du réseau mentionnant les ouvrages principaux et les dispositifs généraux de mesure	10
+ 5	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	15
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Informations structurelles sur chaque tronçon (linéaire, catégorie et information cartographique) et pour au moins 50% le matériau, le diamètre des canalisations	25
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (matériau et diamètre des canalisations) renseigné	29
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	30
+ 10	Informations secondaires pour au moins 50% des tronçons (date ou période de pose)	40
+ 1 tous les 10% supplémentaires renseignés	Si plus de 50% (date ou période de pose) renseigné	44
+ 1	Si plus de 95% de renseigné	45
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	Existence d'un plan de réseau mentionnant les ouvrages annexes (purges, poteaux…)	55
+ 10	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électro mécanique	65
+ 10	Dénombrement des branchements (entre 2 regards de visite)	65
+ 10	Caractéristiques de chaque branchement avec leur date de pose	75
+ 10	Mise en œuvre de la recherche de fuites et de leurs réparations	85
+ 10	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement…)	85
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement	95
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation de réseaux sur au moins 50% du linéaire	100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2019 est de 100 (100 en 2018).

6.7.8 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

	Exercice 2018	Exercice 2019
Indicateurs descriptifs des services		
Estimation du nombre d'habitants desservis	2 978	**2 977**
Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	3,31 €	**3,31 €**
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 j	**1 j**
Indicateurs de performance		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	**100%**
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	**100%**
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	**100**
Rendement du réseau de distribution	78,64%	**76,72%**
Indice linéaire des volumes non comptés	1,83 m³/j/km	**2,02 m³/j/km**
Indice linéaire de pertes en réseau	1,70 m³/j/km	**1,89 m³/j/km**
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,62%	**0,39%**
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	**80%**
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0€	**0€**
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	3,04 / 1 000 abonnés	**3,04 / 1 000 abonnés**
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	**100%**
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	6 années	**5 années**
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,67%	**0,97%**
Taux de réclamations	0,00 / 1 000 abonnés	**0,00 / 1 000 abonnés**

ANNEXE 1 : INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES

ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
Agence de l'eau eau seine NORMANDIE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen sur le bassin est estimé à 4,24 €TTC/m³ en 2017. (Source SISPEA / Agence de l'eau Seine-Normandie).
La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA

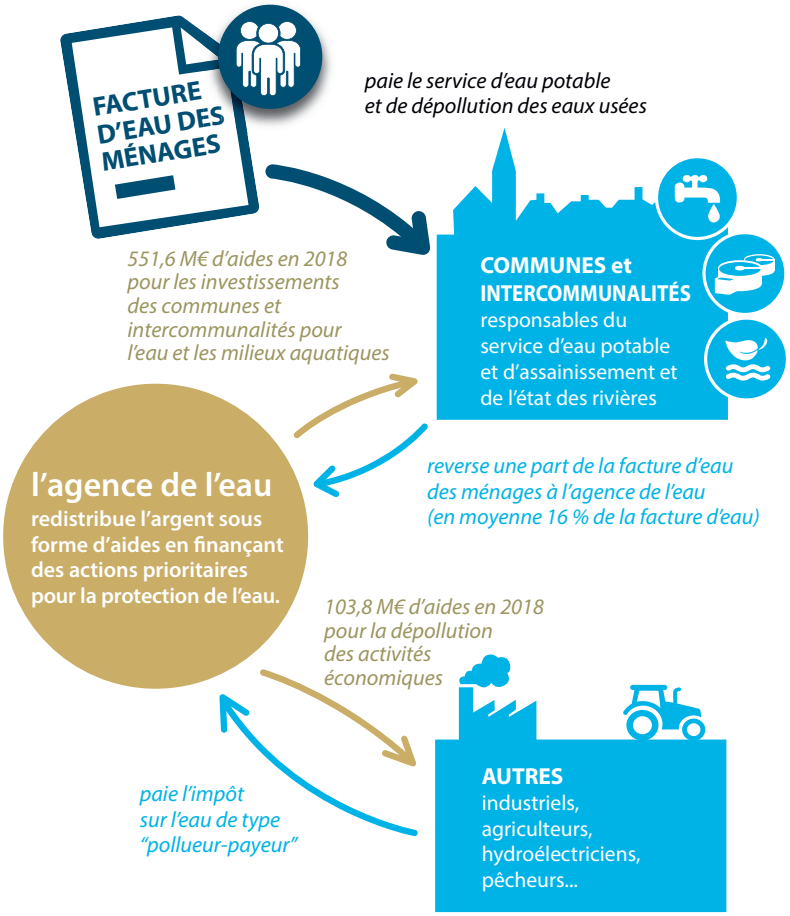

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 767,45 millions d'euros dont 692,09 millions en provenance de la facture d'eau.

4,46 €
de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés *(hors MDPA)*

78,18 €
de redevance de pollution domestique payée par les abonnés
(répercutés sur le prix de l'eau)
(y compris modernisation de collecte)

0,08 €
de redevance de pollution payée par les éleveurs concernés

100 €
de redevances
perçues par l'agence de l'eau en 2018

0,12 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés *(pêcheurs)*

12,01 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités
(répercutés sur le prix de l'eau)

1,71 €
de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques *(dont les irrigants)*

3,45 €
de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits
(part agence de l'eau)

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

3,49 €
aux acteurs économiques **pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau**

51,64 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 8,58 € pour la solidarité envers les communes rurales, et 16,62 € de primes à la performance épuratoire

12,05 €
principalement aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques,**
en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau en 2018

4,48 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, éducation, information)

15,47 €
principalement aux collectivités, dont 0,98 € pour la solidarité envers les communes rurales, **pour la protection de la ressource en eau potable,**
notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

12,36 €
aux exploitants concernés **pour des actions de dépollution dans l'agriculture**

0,52 €
pour la solidarité humanitaire

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Avec les aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie, les collectivités, les entreprises, les artisans, les agriculteurs et les associations ont réalisé des travaux qui se sont traduits en 2018 par :

394 kilomètres de réseaux (égouts) créés ou réhabilités

17 100 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES DESSERVIS

3 383 installations réhabilitées

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

515 industriels engagés

DÉPOLLUTION, ÉCONOMIE D'EAU

300 projets d'artisans et de petites entreprises

DÉPOLLUTION, ÉCONOMIE D'EAU

286 projets d'agriculteurs (dont agriculture biologique)

PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

327 kilomètres

COURS D'EAU RESTAURÉS OU ENTRETENUS

187 barrages et seuils dans les rivières supprimés ou aménagés

LIBRE CIRCULATION DES POISSONS

1 745 hectares

ZONES HUMIDES PROTÉGÉES

15 projets de collectivités

SOLIDARITÉ EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE

ASSISES DE L'EAU : RENFORCER LA SOLIDARITÉ A L'ECHELLE DU BASSIN

En 2018, l'agence de l'eau et le comité de bassin Seine-Normandie ont réuni des élus des 25 départements du bassin, sur le thème des réseaux d'assainissement (égouts) et d'eau potable (tuyaux d'acheminement). Les débats ont souligné l'importance des investissements à réaliser, dans les années à venir, pour maintenir à niveau plus de 200 000 km de réseaux ainsi que les difficultés pour certaines collectivités en milieu rural à en assumer le coût.

Aussi, pour mieux aider ces communes, le 11e programme de l'agence de l'eau prévoit des aides financières spécifiques, dès 2019. Cette disposition a été votée à l'unanimité des représentants des collectivités, industriels, agriculteurs… qui siègent au comité de bassin.

UN NOUVEAU PROGRAMME

Le programme «Eau & climat» 2019-2024 détermine le montant des aides et des redevances. Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur six ans pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique. Le comité de bassin Seine-Normandie, qui a adopté ce programme, a souhaité que la stratégie d'adaptation au changement climatique soit traduite de façon opérationnelle au sein du programme.

L'élaboration du programme répond aux nouveaux enjeux de gouvernance et d'organisation de l'action publique (Loi NOTRe, GEMAPI...) tout en visant à une meilleure efficacité des aides attribuées par l'agence de l'eau.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
eau seine NORMANDIE

VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

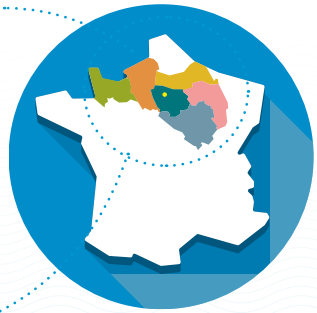

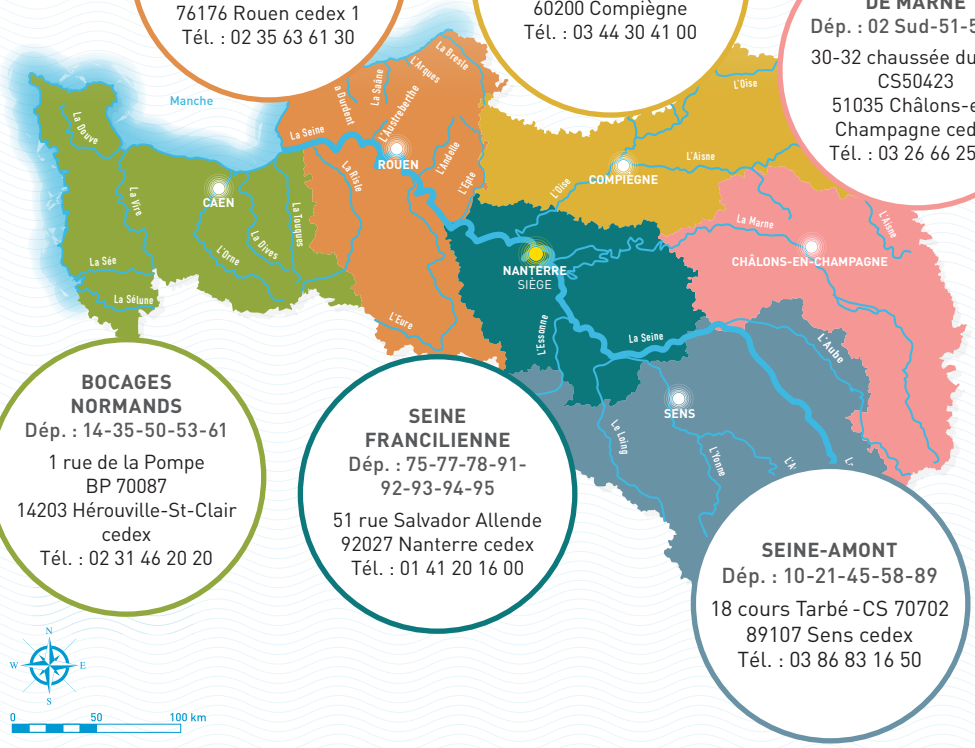

SEINE-AVAL
Dép. : 27-28-76-80
Hangar C
Espace des Marégraphes
CS 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

VALLÉES D'OISE
Dép. : 02 Nord-08-60
2 rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00

VALLÉES DE MARNE
Dép. : 02 Sud-51-52-55
30-32 chaussée du Port
CS50423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75

BOCAGES NORMANDS
Dép. : 14-35-50-53-61
1 rue de la Pompe
BP 70087
14203 Hérouville-St-Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 20

SEINE FRANCILIENNE
Dép. : 75-77-78-91-92-93-94-95
51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 16 00

SEINE-AMONT
Dép. : 10-21-45-58-89
18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 16 50

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.
L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.
5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR **eau-seine-normandie.fr** @seine_normandie

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...
Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN IMMERSION

enimmersion-eau.fr

Conception : Délégation à la Communication (AESN) © Avril 2019, agence de l'eau Seine-Normandie - Crédits photos : Pascal Bourguignon, F. Doncourt, istock photo, agence de l'eau Seine-Normandie

ANNEXE 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX SUR LES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

Programmation travaux priorité 1 – SDAEP								
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Rénovation réseaux	1 505 515,68 €	934 325,04 €	1 025 238,67 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	7 465 079,38 €
Mise en place d'un traitement des pesticides sur le forage de Parfondeval	10 000,00 €	430 000,00 €						440 000,00 €
Réservoir du Coudray sur Thelle – démolition et création de stockage		45 000,00 €	475 000,00 €					520 000,00 €
Réhabilitation du réservoir de Boulaines - Méru						292 560,00 €		292 560,00 €
Réhabilitation réservoir d'Amblainville	161 230,00 €							161 230,00 €
Création d'un réservoir Saint Crépin Ibouvillers (et destruction de l'ancien)		25 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €				1 225 000,00 €
Alimentation en surpression Corbeil Cerf					140 000,00 €			140 000,00 €
Démolition réservoir Corbeil / Lormaison et comblement du forage de Corbeil						65 000,00 €		65 000,00 €
Recherche d'une nouvelle ressource Sources du Montcel				500 000,00 €				500 000,00 €
Réhabilitation réservoir La Longue Rue							292 560,00 €	292 560,00 €
Réhabilitation réservoir Chavençon	203 915,00 €	3 000,00 €						206 915,00 €
Interconnexion avec le réseau du SIAEP St Crépin – Ivry le Temple					952 700,00 €			952 700,00 €
Réhabilitation réservoir Ivry le Temple							292 560,00 €	292 560,00 €
DUP Esches – AAC Esches/Méru/Ribeauville	56 949,00 €	34 051,00 €						91 000,00 €
AMO DSP	30 000,00 €				30 100,00 €			60 100,00 €
Groupe émergent		70 150,00 €						70 150,00 €
Rachat de compteur		42 791,61 €						42 791,61 €
TOTAL travaux	1 967 609,68 €	1 584 317,65 €	2 100 238,67 €	2 100 000,00 €	2 122 800,00 €	1 357 560,00 €	1 585 120,00 €	12 704 704,38 €

Subventions							
Agence de l'Eau	174 102,70 €	255 074,50 €			110 320,00 €		
Avance Agence de l'Eau	42 783,00 €	14 600,00 €					
Département de l'Oise	347 595,00 €	93 432,50 €	102 523,87 €	100 000,00 €	195 270,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
rembt travauix	80 000,00 €						

Dépenses d'exploitation							
charges à caractère général	75 000,00 €	78 000,00 €	81 120,00 €	84 364,80 €	87 739,39 €	91 248,97 €	94 898,93 €
dépenses de personnel	125 000,00 €	161 000,00 €	164 220,00 €	167 504,40 €	170 854,49 €	174 271,58 €	177 757,01 €
autres charges	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €	34 000,00 €
intérêts de la dette	52 669,24 €	50 260,04 €	76 806,50 €	71 929,96 €	66 903,24 €	61 720,67 €	56 376,22 €
TOTAL	**286 669,24 €**	**323 260,04 €**	**356 146,50 €**	**357 799,16 €**	**359 497,12 €**	**361 241,22 €**	**363 032,16 €**

Recettes d'exploitation							
redevances	1 065 000,00 €	1 359 089,96 €	1 359 089,96 €	1 359 089,96 €	1 359 089,96 €	1 435 066,60 €	1 435 066,60 €
recettes diverses	50 000,00 €	50 000,00 €	2 050 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL	**1 115 000,00 €**	**1 409 089,96 €**	**3 409 089,96 €**	**1 409 089,96 €**	**1 409 089,96 €**	**1 485 066,60 €**	**1 485 066,60 €**

Excédent d'exploitation	828 330,76 €	1 085 829,92 €	3 052 943,46 €	1 051 290,80 €	1 049 592,84 €	1 123 825,38 €	1 122 034,44 €
remboursement dette capital	91 929,18 €	96 268,09 €	185 863,96 €	189 415,99 €	194 095,56 €	196 928,94 €	203 924,03 €
remboursement avances		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde budgétaire	736 401,58 €	989 561,83 €	2 867 079,50 €	861 874,81 €	855 497,28 €	926 896,44 €	918 110,41 €
Trésorerie au 31/12	**813 272,61 €**	**581 623,79 €**	**1 348 464,62 €**	**110 339,42 €**	**-1 046 643,30 €**	**-1 477 306,86 €**	**-2 144 316,45 €**

Trésorerie au 31/12/2018 1 400 000,00 €

Amortissements 2018 : 760 520 €uros